

RAPPORT FINANCIER
ANNUEL

2014

RAPPORT FINANCIER ANNUEL | EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

Montréal 

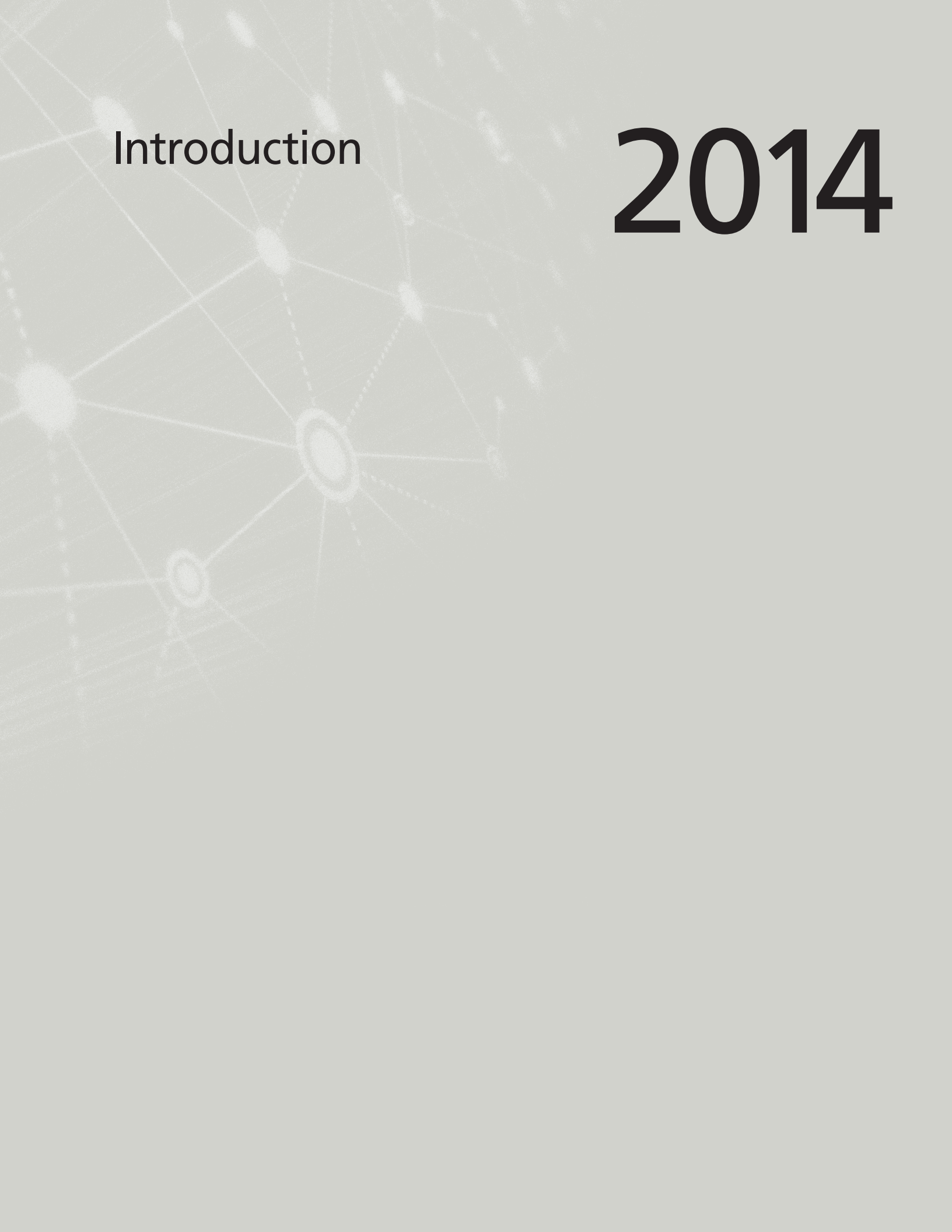
2014

RAPPORT FINANCIER ANNUEL | EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

Déposé au greffe de la Ville de Montréal le 22 avril 2015

Table des matières

	Page
INTRODUCTION	
Message du maire.....	III
Message du trésorier.....	VI
Carte géographique du territoire de Montréal	IX
L'organisation municipale.....	XI
 INFORMATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE	
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière.....	1
Rapport de l'auditeur indépendant du vérificateur général de Montréal	2
Rapport de l'auditeur indépendant	4
États financiers consolidés	
État consolidé de la situation financière	7
État consolidé des résultats	8
État consolidé de la variation de la dette nette.....	9
État consolidé des flux de trésorerie.....	10
Informations sectorielles	
Annexe 1 – Situation financière consolidée par organisme.....	11
Annexe 2 – Résultats détaillés consolidés par organisme.....	12
Annexe 3 – Conciliation de l'excédent (déficit) consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales par organisme.....	13
Annexe 4 – Conciliation de l'excédent consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales par organisme.....	14
Annexe 5 – Charges par objet consolidées par organisme.....	15
Notes et tableaux complémentaires.....	17
Tableau 1 – Excédent (déficit) consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales par compétence.....	42
Tableau 2 – Excédent consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales par compétence.....	44
Tableau 3 – Excédent accumulé consolidé.....	46
Tableau 4 – Endettement total net à long terme consolidé.....	47
 INFORMATION FINANCIÈRE DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE	
Ventilation par compétence	
Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales par compétence.....	50
Excédent non consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales par compétence.....	52
Excédent accumulé non consolidé par compétence.....	54
Charges par objet non consolidées à des fins fiscales par compétence.....	56
Gestion de l'eau	
Excédent non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales lié à la gestion de l'eau par compétence.....	60
Excédent (déficit) non consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales lié à la gestion de l'eau par compétence.....	62
Ventilation des charges mixtes	
Rapport de l'auditeur indépendant du vérificateur général de Montréal sur la ventilation des charges mixtes	66
Tableau de la ventilation des charges mixtes par compétence.....	68
Notes complémentaires	70

The background of the page features a faint, abstract network of nodes and lines, resembling a molecular structure or a data network, in a light gray color.

Introduction

2014

Message du maire

Chers citoyens,

Les résultats encourageants contenus dans le présent rapport financier démontrent hors de tout doute que les gestes que nous avons posés à notre arrivée à l'hôtel de ville étaient les bons. L'exercice financier 2014 de la Ville de Montréal – le premier sous mon administration – s'est soldé par un surplus global de 213,9 M\$.

Il fallait agir : devant notre engagement de limiter la croissance générale des charges fiscales à 2 %, il devenait urgent de freiner l'augmentation des dépenses municipales et de repenser le fonctionnement de la Ville pour la rendre plus efficace. La vaste réforme administrative entreprise dès le début de 2014 donne déjà des résultats concrets et nous permet d'entrevoir l'avenir avec optimisme.

Cette réforme comprend notamment un plan de réduction de la main-d'œuvre échelonné sur cinq ans ainsi que la mise en place du Service de la performance organisationnelle, qui analyse chacun de nos processus dans chacune de nos activités afin de trouver de nouvelles façons de faire pour en améliorer l'efficacité et le rendement.

L'assainissement des finances municipales demeure notre mot d'ordre. Lors du processus budgétaire de 2014, plusieurs orientations ont été prises afin de mettre un terme à la croissance démesurée des dépenses et ainsi parvenir à un budget qui respecte la capacité de payer des contribuables montréalais. Les résultats sont éloquentes. Les dépenses dans les unités ont été optimisées afin d'en limiter la croissance tout en garantissant le niveau de service aux citoyens :

- Les unités d'affaires centrales ont terminé l'année 2014 avec des économies de dépenses de 88,4 M\$, ou 4 % du budget;
- Les arrondissements ont terminé avec des économies de dépenses de 44,3 M\$, ou 4,3 % du budget. Par contre, si l'on considère les écarts de revenus, ceux des dépenses et divers autres ajustements, les surplus de gestion des arrondissements sont de l'ordre de 72,0 M\$;
- En ce qui concerne la rémunération, un exercice de réduction de 22,3 M\$ qui était prévu au budget 2014 (soit 5 % du budget, excluant, entres autres, la sécurité publique) a été réalisé et respecté par les unités centrales.

Mon administration et nos partenaires ont poursuivi leurs efforts en vue de revoir le partage des coûts des régimes de retraite entre les parties en vue d'un partage équitable des risques. Il est à noter que le budget 2014 avait été préparé en anticipant peu d'impacts provenant du projet de loi no 3.

Par ailleurs, malgré ces résultats encourageants, nous devons continuer sur notre lancée et poursuivre notre gestion responsable des deniers publics. Nos objectifs sont ambitieux, mais nous sommes persuadés d'avoir atteint un tournant dans la gestion des finances municipales. En effet, notre budget 2015, pour la première fois depuis

l'avènement de la nouvelle Ville, prévoit une diminution des dépenses par rapport à l'exercice budgétaire de 2014.

Nous tenons à remercier l'ensemble des employés municipaux, sans qui tous nos efforts pour améliorer le fonctionnement de la Ville tomberaient à l'eau. Tous les jours, ils contribuent à l'atteinte des objectifs que nous nous sommes fixés et participent à l'effervescence de la grande métropole ainsi qu'au retour de la fierté chez les Montréalais.

Le maire de Montréal,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Denis Coderre', with a stylized, sweeping flourish at the end.

Denis Coderre

Message du trésorier

Mesdames,
Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport financier annuel de la Ville de Montréal pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014. Ce rapport présente dans la première partie une version consolidée des données financières de la Ville, c'est-à-dire l'entité formée par la Ville de Montréal et les organismes inclus dans son périmètre comptable. L'analyse des informations financières de l'administration municipale (excluant les organismes de son périmètre comptable) se trouve dans la seconde partie.

L'exercice financier 2014 de la Ville de Montréal démontre un excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales de 213,9 M\$. La saine gestion des finances publiques, l'administration prudente et responsable de la dette de la Ville ainsi que le respect des perspectives financières de l'année 2014 ont contribué de façon positive à ces résultats.

On chiffre à 4 815,6 M\$ les revenus globaux non consolidés de la Ville pour l'année 2014, ce qui dénote non seulement l'atteinte de la cible initialement prévue, mais également une certaine stabilité par rapport au budget de fonctionnement préalablement déposé (écart de 18,6 M\$, soit 0,4 %). Cette stabilité s'explique, entre autres, par l'augmentation des revenus de l'imposition des droits (mutations immobilières, revenus de permis, etc.) et par la diminution des revenus au titre des services rendus.

La combinaison des revenus additionnels et des sommes dégagées au chapitre des charges a permis à l'administration municipale de ne pas utiliser certaines mesures d'allègement incluses dans le budget de fonctionnement de l'année 2014 (107 M\$, soit 62 M\$ pour les régimes de retraite et 45 M\$ pour la modification des règles de la TVQ) évitant ainsi de reporter la taxation de certains éléments aux années futures.

L'activité économique qui était au rendez-vous en 2014 ainsi que les diverses mesures mises en place par l'administration montréalaise afin de gérer efficacement les deniers publics ont permis à la Ville d'atteindre ses objectifs en matière de revenus.

Pour conclure, nous tenons à remercier sincèrement l'ensemble des employés de la Ville qui ont contribué de façon positive à ces résultats.

Le trésorier de la Ville de Montréal,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Yves Courchesne', is positioned above the printed name.

Yves Courchesne, CPA, CGA

Introduction - Information financière de l'administration municipale

Exercice terminé le 31 décembre 2014

EXCÉDENT (DÉFICIT) NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

(en milliers de dollars)

2013

2014

Redressé, note 3

	Compétences de nature locale			Compétences d'agglomération			Éliminations			Total	
	Budget	Réalisations		Budget	Réalisations		Budget	Réalisations		Budget	Réalisations
Revenus											
Taxes	3 007 027	3 015 782		44 390	45 662					3 051 417	3 061 444
Compensations tenant lieu de taxes	251 308	250 957								251 308	250 957
Quotes-parts				2 171 013	2 164 776		(1 769 639)	(1 764 204)		401 374	400 572
Transferts	159 963	169 624		105 234	82 176					265 197	251 800
Services rendus	263 019	261 123		58 565	55 488		(19 711)	(24 187)		301 873	292 424
Imposition de droits	150 383	185 365		1 943	1 856					152 326	187 221
Amendes et pénalités	100 377	92 664		87 844	85 704					188 221	178 368
Intérêts	78 930	86 265		34 281	36 536					113 211	122 801
Autres revenus	48 361	46 602		23 706	23 426					72 067	70 028
	4 059 368	4 108 382		2 526 976	2 495 624		(1 789 350)	(1 788 391)		4 796 994	4 815 615
Charges de fonctionnement											
Administration générale	569 056	428 472		445 405	335 162		(19 322)	(22 771)		995 139	740 863
Sécurité publique	16 232	16 825		1 034 553	1 030 887		(96)	(306)		1 050 689	1 047 406
Transport	367 745	353 942		467 920	452 013			(286)		835 665	805 669
Hygiène du milieu	195 408	182 560		233 719	215 307			(518)		429 127	397 349
Santé et bien-être	408	56 832		34 897	34 488					95 144	91 320
Aménagement, urbanisme et développement	153 603	134 492		60 275	49 256		(293)	(284)		213 585	183 464
Loisirs et culture	403 145	419 490		84 256	80 131			(22)		487 401	499 599
Frais de financement	256 896	250 533		130 730	126 056					387 626	376 589
	2 022 332	1 843 146		2 491 755	2 323 300		(19 711)	(24 187)		4 494 376	4 142 259
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	1 769 639	1 764 204					(1 769 639)	(1 764 204)			
Excédent avant financement et affectations	267 397	501 032		35 221	172 324					302 618	673 356
Financement											
Remboursement de la dette à long terme	(243 427)	(230 293)		(157 587)	(155 011)					(401 014)	(385 304)
Affectations											
Activités d'immobilisations	(18 102)	(8 517)		(16 246)	(13 186)					(34 348)	(21 703)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	11 158	26 503		15 000	10 149					26 158	36 652
Réserves financières et fonds réservés	(20 522)	(61 930)		3 688	(10 261)					(16 834)	(72 191)
Utilisation du fonds d'amortissement											19 995
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	3 496	(60 921)		119 924	44 051					123 420	(16 870)
	(23 970)	(104 865)		122 366	30 753					98 396	(74 112)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice		165 874			48 066						213 940
											(47 942)

[illegible]

Population totale de l'île de Montréal : 1 974 408

L'organisation municipale 2014

Tel que le prescrivent la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités*, la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* et ses modifications, les pouvoirs d'administrer la Ville de Montréal sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de ville centrale, continue à fournir des services et à gérer des équipements communs pour l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

La prestation des services communs est assurée par les employés de la Ville de Montréal. Depuis 2009, les 16 villes liées sur le territoire de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. Ce mode de financement des compétences d'agglomération a été introduit par les modifications législatives contenues dans la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal (projet de loi 22)*, adoptée en juin 2008.

Cette loi apporte également des modifications aux éléments relevant de la compétence du conseil d'agglomération. Ainsi, les activités relatives à la voirie artérielle sont désormais de compétence locale, à l'exception de la détermination de normes de gestion et d'harmonisation, de planification générale du réseau et de certains travaux qui demeurent de compétence d'agglomération.

Aussi, la liste initiale des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif prévue à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (no 1229-2005 et modifications) a été diminuée de plusieurs éléments, notamment plusieurs grands parcs, équipements culturels, fêtes et festivals.

Les compétences d'agglomération

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. Cette instance politique et décisionnelle de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal.

La structure du conseil d'agglomération se veut légère et démocratique. Le maire de Montréal choisit les représentants qui l'accompagnent au conseil d'agglomération, lesquels tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élus au conseil d'agglomération. Il en est de

même pour les maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif.

Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 élus, soit :

- le maire de Montréal, qui en est le président;
- 15 élus du conseil municipal de Montréal, désignés par le maire;
- 14 maires des villes reconstituées, dont un nommé vice-président (il n'y a qu'un représentant pour L'Île-Dorval et Dorval);
- un représentant supplémentaire pour Dollard-Des Ormeaux (en raison de la taille de sa population), désigné par le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 87 % pour la Ville de Montréal et 13 % pour les 15 municipalités reconstituées.

Les compétences locales

Par ailleurs, les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal*, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal qui compte 19 arrondissements. Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leur territoire respectif.

Le conseil municipal est composé du maire de Montréal qui est, d'office, maire de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des maires d'arrondissement. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de cinq membres, soit le maire d'arrondissement, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers qui siègent également au conseil municipal et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Le coût inhérent aux services locaux fournis sur le territoire de la Ville de Montréal est défrayé à même les revenus provenant de la taxe municipale locale acquittée par les contribuables de la Ville de Montréal. Dans certains cas, les contribuables d'un arrondissement peuvent être appelés, à la suite de décisions de leur conseil d'arrondissement, à verser une taxe d'arrondissement pour des services locaux.

Résumé des compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit du conseil municipal et des conseils d'arrondissement

Compétences d'agglomération

- L'évaluation foncière
- Les services de police et de sécurité incendie et civile
- Les services de premiers répondants, à l'exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc
- Le centre d'urgence 9-1-1
- La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile
- La cour municipale
- Le logement social
- L'aide destinée aux sans-abri
- La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci
- L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément de leur gestion, si elles sont dangereuses
- L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles
- La gestion des cours d'eau municipaux
- Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales
- Le transport collectif des personnes
- La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées
- La promotion économique, y compris à des fins touristiques, hors du territoire d'une municipalité liée
- L'accueil touristique
- Les parcs industriels
- Le Conseil des arts de Montréal
- Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (no 1229-2005 et modifications)
- La contribution au financement du déficit des Muséums nature de Montréal
- Toute autre compétence anciennement accordée à la communauté urbaine, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci

Compétences locales

- L'urbanisme
- La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité
- L'habitation
- La prévention en sécurité incendie et sécurité civile
- La collecte et le transport des matières résiduelles
- La gestion des rues locales et artérielles
- Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égout, sont de nature locale
- Les équipements locaux de sport ou de loisir
- Les bibliothèques locales
- Les parcs locaux
- Le développement économique local, communautaire, culturel et social
- Le patrimoine
- La Commission des services électriques
- Les sociétés de développement commercial
- Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020
- L'organisation des élections

The background of the page features a faint, abstract network of nodes and lines, resembling a molecular structure or a digital network, in a light gray color.

Information
financière
consolidée

2014

Responsabilité de la direction de la Ville à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers consolidés présentés dans ce rapport sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, le tout tel que décrit à la note 2 afférente à ces états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés et toute l'information figurant dans le présent rapport financier annuel sont la responsabilité de la direction de la Ville. Cette dernière s'est également assurée de la cohérence entre les états financiers consolidés et toutes les autres informations divulguées dans le rapport financier annuel.

Pour évaluer certains faits et opérations, la direction de la Ville a procédé à des estimations d'après la meilleure appréciation qu'elle avait de la situation et en tenant compte de l'importance relative.

La direction de la Ville a la responsabilité de maintenir des systèmes de contrôle interne et de comptabilité appropriés qui fournissent une assurance raisonnable que les politiques de la Ville sont suivies, que ses opérations sont effectuées conformément aux lois et autorisations appropriées, que ses biens sont convenablement conservés et que les états financiers consolidés reposent sur des registres comptables fiables.

Les pouvoirs et les compétences de la Ville sont exercés, soit par le conseil d'agglomération, soit par le conseil municipal ou encore par les conseils d'arrondissement.

Les responsabilités du comité de vérification, lequel est composé de sept membres dont deux sont membres du conseil qui représentent les municipalités reconstituées et deux proviennent de l'externe, comprennent la surveillance du processus de présentation et de communication de l'information financière, ce qui englobe notamment la révision des états financiers consolidés et des autres éléments contenus dans le présent rapport financier annuel.

Le vérificateur général de la Ville de Montréal et l'auditeur indépendant, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., ont audité les états financiers consolidés et ont présenté les rapports qui suivent.



Yves Courchesne
Trésorier



Alain Marcoux
Directeur général

Montréal, le 8 avril 2015

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À Monsieur le Maire,
Au président et aux membres du comité exécutif,
Aux membres du conseil de la Ville de Montréal,
Aux membres du conseil d'agglomération de Montréal

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Ville de Montréal, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2014, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Montréal au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur la note 14 des états financiers consolidés qui indique que la Ville inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières établies à des fins fiscales. La direction a choisi de présenter ces données, qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, car elle juge qu'elles sont nécessaires en vue d'une analyse pertinente et plus approfondie des résultats des activités réalisées.

Le vérificateur général de la Ville de Montréal,



Jacques Bergeron, CPA auditeur, CA

Montréal, le 8 avril 2015

Rapport de l'auditeur indépendant

À Monsieur le Maire,
au Président et aux Membres du comité exécutif,
aux Membres du Conseil de la Ville de Montréal,
aux Membres du Conseil d'agglomération de Montréal

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Ville de Montréal, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2014, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation de ces risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

La Ville de Montréal a comptabilisé au 31 décembre 2014 à l'état consolidé de la situation financière des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des paiements de transfert relatifs à différents programmes d'aide concernant la construction d'immobilisations et d'autres dépenses financées ou devant être financées par emprunts pour lesquels les travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Les incidences de la comptabilisation actuelle sur les états financiers consolidés aux 31 décembre 2014 et 2013 sont les suivantes :

	Surévaluation / (Sous-évaluation)	
	En milliers de dollars	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
<i>État consolidé de la situation financière</i>		
Débiteurs – Gouvernement du Québec et ses entreprises	1 945 745	1 828 154
Dette nette et excédent accumulé	1 945 745	1 828 154
<i>État consolidé des résultats</i>		
Revenus - Transferts	117 591	4 779
Excédent de l'exercice	117 591	4 779
Excédent accumulé au début de l'exercice	1 828 154	1 823 375
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	1 945 745	1 828 154

La direction n'a pas ventilé le montant de l'excédent accumulé avec le même niveau de détail que celui présenté dans les états financiers consolidés.

Par ailleurs, la Ville de Montréal n'a pas respecté les dispositions de l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux* (RLRQ, chapitre S-37.01), entré en vigueur le 14 juin 2013, énonçant que seule la partie de la subvention qui est exigible dans l'exercice de la Ville de Montréal et autorisé par le Parlement dans l'année financière du gouvernement doit être comptabilisé.

Ces éléments nous a conduits à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice courant, comme nous l'avons fait pour les états financiers de l'exercice précédent.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Montréal au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 14 des états financiers consolidés qui indique que la Ville de Montréal inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières établies à des fins fiscales. La direction a choisi de présenter ces données, qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, car elle juge qu'elles sont nécessaires en vue d'une analyse pertinente et plus approfondie des résultats des activités réalisées.

Deloitte S.E.N.C.R.L./S.R.L.¹

Le 8 avril 2015

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A116207

État consolidé de la situation financière

Au 31 décembre 2014

(en milliers de dollars)			
	Notes	2014	2013 Redressé, note 3
ACTIFS FINANCIERS			
Encaisse et placements temporaires	4	309 950	312 348
Placements	4	2 941 846	2 753 729
Débiteurs	5	3 088 448	2 860 075
Actifs destinés à la revente		1 592	5 698
Prêts	6	27 674	43 899
		6 369 510	5 975 749
PASSIFS			
Emprunts temporaires	7	241 301	248 355
Créditeurs, provisions et charges à payer	8	1 484 145	1 579 371
Revenus reportés	9	160 134	187 402
Dette à long terme	10	9 551 580	9 248 343
Passif au titre des avantages sociaux futurs	11	22 716	74 719
		11 459 876	11 338 190
DETTE NETTE		(5 090 366)	(5 362 441)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations	12	11 206 094	10 897 945
Propriétés destinées à la revente		61 713	69 227
Stocks		72 437	71 997
Autres actifs non financiers	13	438 029	404 870
		11 778 273	11 444 039
EXCÉDENT ACCUMULÉ	14	6 687 907	6 081 598
Engagements et éventualités	19		

Voir les notes et les tableaux complémentaires

État consolidé des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2014

(en milliers de dollars)				
	Notes	2014	2014	2013
				Redressé, note 3
		Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus				
Taxes		3 034 141	3 045 648	2 957 169
Compensations tenant lieu de taxes		251 308	250 957	238 412
Quotes-parts		401 374	400 572	396 296
Transferts	15	1 122 469	930 564	865 506
Services rendus		972 574	955 606	1 022 667
Imposition de droits		152 326	187 221	157 609
Amendes et pénalités		188 221	178 368	195 765
Intérêts	16	118 025	129 831	126 552
Autres revenus		220 853	202 204	225 078
		6 461 291	6 280 971	6 185 054
Charges				
Administration générale		1 001 832	751 401	908 813
Sécurité publique		1 085 211	1 082 300	1 071 898
Transport		1 923 605	1 815 089	2 095 164
Hygiène du milieu		619 426	590 797	666 394
Santé et bien-être		141 350	134 225	146 647
Aménagement, urbanisme et développement		250 751	214 261	218 301
Loisirs et culture		595 204	619 948	601 651
Frais de financement		528 655	466 641	455 152
		6 146 034	5 674 662	6 164 020
Excédent de l'exercice		<u>315 257</u>	606 309	21 034
Excédent accumulé au début de l'exercice				
Solde de l'excédent accumulé au début de l'exercice déjà établi			6 147 098	6 060 564
Redressement	3		(65 500)	
Solde de l'excédent accumulé au début de l'exercice redressé			6 081 598	6 060 564
Excédent accumulé à la fin de l'exercice			6 687 907	6 081 598

Voir les notes et les tableaux complémentaires

État consolidé de la variation de la dette nette

Exercice terminé le 31 décembre 2014

(en milliers de dollars)				
	Notes	2014	2014	2013
				Redressé, note 3
		Budget	Réalisations	Réalisations
Excédent de l'exercice		315 257	606 309	21 034
Variation des immobilisations				
Acquisition	12	(1 792 099)	(1 122 536)	(1 128 038)
Produit de cession		5 356	9 738	12 381
Amortissement	12	782 591	790 442	768 754
Gain sur cession		(3 318)	(5 029)	(5 152)
		(1 007 470)	(327 385)	(352 055)
Variation des propriétés destinées à la revente		6 620	7 514	3 821
Variation des stocks			(440)	(2 166)
Variation des autres actifs non financiers			(33 423)	(77 882)
		6 620	(26 349)	(76 227)
Sortie du périmètre comptable d'un organisme	17		19 500	
Variation de la dette nette		(685 593)	272 075	(407 248)
Dette nette au début de l'exercice				
Solde de la dette nette au début de l'exercice déjà établi		(5 296 941)	(5 296 941)	(4 955 193)
Redressement	3		(65 500)	
Solde de la dette nette au début de l'exercice redressé		(5 296 941)	(5 362 441)	(4 955 193)
Dette nette à la fin de l'exercice		(5 982 534)	(5 090 366)	(5 362 441)

Voir les notes et les tableaux complémentaires

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2014

(en milliers de dollars)

	2014	2013 Redressé, note 3
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	606 309	21 034
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	790 442	768 754
Gain sur cession d'immobilisations	(5 029)	(5 152)
Autres	2 808	613
	1 394 530	785 249
Variation des éléments hors caisse		
Débiteurs	(234 062)	(12 936)
Actifs et propriétés destinés à la revente	7 544	6 807
Prêts	16 899	(17 893)
Créditeurs, provisions et charges à payer	(89 677)	136 333
Revenus reportés	(22 857)	(25 622)
Passif au titre des avantages sociaux futurs	(52 003)	123 244
Stocks	(440)	(2 166)
Autres actifs non financiers	(33 423)	(77 882)
	986 511	915 134
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(1 111 295)	(1 128 038)
Produit de cession d'immobilisations	9 738	12 381
	(1 101 557)	(1 115 657)
Autres activités d'investissement		
Acquisition de placements	(608 122)	(481 875)
Produit de cession de placements	420 005	385 931
	(188 117)	(95 944)
Activités de financement		
Produit des emprunts	1 075 600	963 911
Remboursement de la dette à long terme déduction faite des refinancements	(605 546)	(441 411)
Rachat d'obligations par refinancement	(166 825)	(280 610)
Variation nette des emprunts temporaires	(2 464)	74 360
	300 765	316 250
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(2 398)	19 783
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	312 348	292 565
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	309 950	312 348

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements temporaires de 90 jours et moins à compter de la date d'acquisition.

Au cours de l'exercice, la Ville a acquis des immobilisations de 11,2 M\$ à même la réduction équivalente de la valeur d'un prêt. Cette opération est sans incidence directe sur les flux de trésorerie.

Voir les notes et les tableaux complémentaires

Informations sectorielles

Au 31 décembre 2014

ANNEXE 1- SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

	2014				2013
					Redressé, note 3
	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations	Total	Total
ACTIFS FINANCIERS					
Encaisse et placements temporaires	220 855	89 095		309 950	312 348
Placements	2 436 473	505 373		2 941 846	2 753 729
Débiteurs	2 216 497	1 287 535	(415 584)	3 088 448	2 860 075
Actifs destinés à la revente	1 592			1 592	5 698
Prêts	10 206	23 530	(6 062)	27 674	43 899
	4 885 623	1 905 533	(421 646)	6 369 510	5 975 749
PASSIFS					
Emprunts temporaires		241 301		241 301	248 355
Créditeurs, provisions et charges à payer	1 253 949	295 254	(65 058)	1 484 145	1 579 371
Revenus reportés	111 719	69 549	(21 134)	160 134	187 402
Dette à long terme	7 590 873	2 316 759	(356 052)	9 551 580	9 248 343
Passif au titre des avantages sociaux futurs	249 558	(226 842)		22 716	74 719
	9 206 099	2 696 021	(442 244)	11 459 876	11 338 190
DETTE NETTE	(4 320 476)	(790 488)	20 598	(5 090 366)	(5 362 441)
ACTIFS NON FINANCIERS					
Immobilisations	8 299 657	2 906 437		11 206 094	10 897 945
Propriétés destinées à la revente	45 993	15 720		61 713	69 227
Stocks	31 875	41 160	(598)	72 437	71 997
Autres actifs non financiers	52 937	405 092	(20 000)	438 029	404 870
	8 430 462	3 368 409	(20 598)	11 778 273	11 444 039
EXCÉDENT ACCUMULÉ					
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement non affecté	150 769	(8 633)		142 136	(53 717)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	192 825	66 512		259 337	271 154
Réserves financières et fonds réservés	319 714	7 778		327 492	309 189
Déficit des activités d'immobilisations	(93 044)	100 824	(13 400)	(5 620)	(307 440)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(939 429)	192 645	24 090	(722 694)	(831 410)
Investissement net dans les immobilisations	4 479 151	2 218 795	(10 690)	6 687 256	6 693 822
	4 109 986	2 577 921		6 687 907	6 081 598

Voir les notes et les tableaux complémentaires

Informations sectorielles (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2014

ANNEXE 2 - RÉSULTATS DÉTAILLÉS CONSOLIDÉS PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

	2014				2013
					Redressé, note 3
	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations	Total	Total
Revenus					
Fonctionnement					
Taxes	3 061 444		(15 796)	3 045 648	2 957 169
Compensations tenant lieu de taxes	250 957			250 957	238 412
Quotes-parts	400 572	384 100	(384 100)	400 572	396 296
Transferts	251 800	158 852		410 652	523 071
Services rendus	292 424	754 868	(91 686)	955 606	1 022 667
Imposition de droits	187 221			187 221	157 609
Amendes et pénalités	178 368			178 368	195 765
Intérêts	122 801	18 229	(11 199)	129 831	126 552
Autres revenus	67 149	158 932	(35 250)	190 831	190 461
	4 812 736	1 474 981	(538 031)	5 749 686	5 808 002
Immobilisations					
Quotes-parts		3 427	(3 427)		
Transferts	221 985	297 927		519 912	342 435
Autres revenus					
Contributions des promoteurs	8 245			8 245	27 727
Autres	3 128			3 128	6 890
	233 358	301 354	(3 427)	531 285	377 052
	5 046 094	1 776 335	(541 458)	6 280 971	6 185 054
Charges					
Administration générale	756 123		(4 722)	751 401	908 813
Sécurité publique	1 083 094		(794)	1 082 300	1 071 898
Transport	1 025 500	1 244 136	(454 547)	1 815 089	2 095 164
Hygiène du milieu	591 508		(711)	590 797	666 394
Santé et bien-être	92 074	51 855	(9 704)	134 225	146 647
Aménagement, urbanisme et développement	213 977	9 075	(8 791)	214 261	218 301
Loisirs et culture	594 618	50 626	(25 296)	619 948	601 651
Frais de financement	376 589	101 251	(11 199)	466 641	455 152
	4 733 483	1 456 943	(515 764)	5 674 662	6 164 020
Excédent de l'exercice	312 611	319 392	(25 694)	606 309	21 034

Voir les notes et les tableaux complémentaires

Informations sectorielles (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2014

ANNEXE 3 – CONCILIATION DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISME*(en milliers de dollars)*

	2014					2013
						Redressé, note 3
	Budget consolidé	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations	Total	Total
Excédent de l'exercice	315 257	312 611	319 392	(25 694)	606 309	21 034
Moins: revenus des activités d'immobilisations	(680 648)	(233 358)	(301 354)	3 427	(531 285)	(377 052)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales de l'exercice	(365 391)	79 253	18 038	(22 267)	75 024	(356 018)
Conciliation à des fins fiscales						
Immobilisations						
Produit de cession	5 356	7 629	2 109		9 738	12 381
Amortissement	782 591	591 224	199 218		790 442	768 754
Gain sur cession	(3 318)	(4 750)	(279)		(5 029)	(5 152)
Sortie du périmètre comptable d'un organisme			19 236		19 236	
	784 629	594 103	220 284		814 387	775 983
Financement						
Remboursement de la dette à long terme	(508 391)	(385 304)	(64 364)	(8 584)	(458 252)	(453 348)
Affectations						
Activités d'immobilisations	(56 439)	(21 703)	(19 381)	(3 427)	(44 511)	(84 631)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	27 849	36 652			36 652	68 857
Réserves financières et fonds réservés	(16 834)	(72 191)	(476)		(72 667)	(76 646)
Utilisation du fonds d'amortissement						19 995
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	141 304	(16 870)	(100 430)	8 584	(108 716)	90 048
	95 880	(74 112)	(120 287)	5 157	(189 242)	17 623
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice	6 727	213 940	53 671	(25 694)	241 917	(15 760)

Voir les notes et les tableaux complémentaires

Informations sectorielles (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2014

ANNEXE 4 - CONCILIATION DE L'EXCÉDENT CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES PAR ORGANISME*(en milliers de dollars)*

	2014					2013
	Budget consolidé	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations	Total	Total
Revenus des activités d'immobilisations	680 648	233 358	301 354	(3 427)	531 285	377 052
Conciliation à des fins fiscales						
Immobilisations						
Acquisition						
Administration générale	(62 496)	(29 021)			(29 021)	(41 304)
Sécurité publique	(51 540)	(49 780)			(49 780)	(55 009)
Transport	(901 812)	(237 027)	(270 300)		(507 327)	(602 553)
Hygiène du milieu	(388 102)	(274 092)			(274 092)	(177 464)
Santé et bien-être	(17 985)	(56)	(9 452)		(9 508)	(15 113)
Aménagement, urbanisme et développement	(75 505)	(47 431)	(433)		(47 864)	(40 295)
Loisirs et culture	(294 659)	(204 944)			(204 944)	(196 300)
	(1 792 099)	(842 351)	(280 185)		(1 122 536)	(1 128 038)
Financement						
Financement à long terme des activités d'immobilisations	910 580	605 939	118 529		724 468	439 650
Affectations						
Activités de fonctionnement	56 439	21 703	19 381	3 427	44 511	84 631
Excédent des activités de fonctionnement affecté		21 073			21 073	18 584
Réserves financières et fonds réservés	144 432	54 519			54 519	47 260
Utilisation du fonds d'amortissement		48 500			48 500	190 505
	200 871	145 795	19 381	3 427	168 603	340 980
Excédent des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice		142 741	159 079		301 820	29 644

Voir les notes et les tableaux complémentaires

Informations sectorielles (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2014

ANNEXE 5 – CHARGES PAR OBJET CONSOLIDÉES PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

	2014				2013
					Redressé, note 3
	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations	Total	Total
Rémunération					
Élus	10 169	164		10 333	10 005
Employés	1 606 513	669 882	(6 995)	2 269 400	2 280 907
Cotisations de l'employeur					
Élus	3 976	24		4 000	3 819
Employés	743 093	97 281		840 374	1 111 283
Transport et communication	39 122	126 577		165 699	203 022
Services professionnels, techniques et autres					
Honoraires professionnels	35 566	26 077		61 643	75 220
Achats de services techniques	244 905	35 734	(15 600)	265 039	324 622
Autres	3 600	15 662		19 262	18 515
Location, entretien et réparation					
Location	88 389	19 444	(19 278)	88 555	97 185
Entretien et réparation	58 364	30 169	(26)	88 507	77 766
Biens durables					
Travaux de construction	9 408			9 408	14 099
Autres biens durables	1 734	7		1 741	43 178
Biens non durables					
Fourniture de services publics	79 679	15 013	(4 063)	90 629	84 891
Autres biens non durables	140 019	48 306	(4 530)	183 795	197 731
Frais de financement					
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge de :					
La municipalité	284 103	35 252	(11 199)	308 156	297 365
Gouvernement du Québec et ses entreprises	69 118	60 431		129 549	129 620
Autres tiers	22 840	56		22 896	22 307
Autres frais de financement	528	5 512		6 040	5 860
Contributions à des organismes					
Organismes municipaux					
Société de transport de Montréal	387 527		(387 527)		
Communauté métropolitaine de Montréal	29 482			29 482	29 469
Villes reconstituées					
Autres	26 264		(24 767)	1 497	297
Organismes gouvernementaux					
Agence métropolitaine de transport	50 636			50 636	49 674
Autres	15 107			15 107	11 152
Autres organismes	122 569	12 000	(10 772)	123 797	130 595
Amortissement des immobilisations	591 224	199 218		790 442	768 754
Autres objets					
Créances douteuses ou irrécouvrables	24 655	(591)		24 064	26 237
Autres	44 893	60 725	(31 007)	74 611	150 447
	4 733 483	1 456 943	(515 764)	5 674 662	6 164 020

Voir les notes et les tableaux complémentaires

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2014

1- STATUT

La Ville de Montréal (la Ville) est un organisme municipal constitué le 1^{er} janvier 2002, en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4).

Le 1^{er} janvier 2006, à la suite des résultats du scrutin référendaire tenu en 2004 en vertu de la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités* (L.Q. 2003, chapitre 14), les anciennes municipalités de Baie-d'Urfé, de Beaconsfield, de Côte-Saint-Luc, de Dollard-Des Ormeaux, de Dorval, de Hampstead, de Kirkland, de L'Île-Dorval, de Montréal-Est, de Montréal-Ouest, de Mont-Royal, de Pointe-Claire, de Sainte-Anne-de-Bellevue, du Village de Senneville et de Westmount ont été reconstituées, créant ainsi une Ville de Montréal résiduaire de 19 arrondissements, laquelle regroupe 87% de la population totale de l'île de Montréal. Conformément aux dispositions de cette loi, toutes les municipalités situées sur l'île de Montréal demeurent toutefois liées les unes aux autres et forment une agglomération correspondant au territoire de la Ville de Montréal tel qu'il existait au 31 décembre 2005.

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), complétée par le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (décret numéro 1229-2005) et ses modifications, énumère et circonscrit les compétences d'agglomération. En vertu de cette loi, la Ville de Montréal résiduaire constitue la municipalité centrale chargée d'exercer, en plus de ses compétences de nature locale, les compétences d'agglomération.

L'agglomération est sous l'autorité du conseil d'agglomération de la Ville, instance politique et décisionnelle, investie des pouvoirs décisionnels relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération. Le conseil d'agglomération est un organe délibérant de la municipalité centrale, distinct du conseil de la Ville visé par l'article 14 de la *Charte de la Ville de Montréal*. Il est formé de représentants de chacune des municipalités liées; le nombre de représentants de chacune des municipalités est établi de façon proportionnelle à l'importance relative de leur population respective.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales présentées à la note 14.

Dans les informations sectorielles et les notes et tableaux complémentaires, l'expression « Ville » désigne l'entité formée par la Ville de Montréal et les organismes qu'elle contrôle et l'expression « administration municipale » réfère à la Ville de Montréal excluant les organismes qu'elle contrôle.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Ville et des organismes qu'elle contrôle. Ces organismes sont : la Société de transport de Montréal (la STM), la Société d'habitation et de développement de Montréal, le Technoparc Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau, le Conseil des arts de Montréal, le Conseil interculturel de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal, la Société de gestion du port de plaisance de Lachine, Anjou 80, la Société en commandite Stationnement de Montréal, le Bureau du taxi de Montréal et Bixi Montréal. Les transactions interorganismes et les soldes réciproques sont éliminés.

b) Méthode de comptabilité

La comptabilisation des transactions aux livres de la Ville s'effectue selon la méthode de la comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les éléments présentés à titre d'actifs, de passifs, de revenus et de charges sont constatés au cours de l'exercice où ont lieu les faits et les transactions.

Notes et tableaux complémentaires (suite)

31 décembre 2014

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**c) Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers consolidés, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction formule des hypothèses et procède à des estimations qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des revenus, des charges, des actifs, des passifs, des engagements et des éventualités. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principales estimations comprennent : la provision pour créances douteuses, la valeur de réalisation nette des propriétés destinées à la revente, la durée de vie estimative des immobilisations, les provisions à l'égard des salaires et avantages sociaux, du passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides, du passif environnemental, des contestations d'évaluation et des réclamations en justice et les hypothèses actuarielles liées à l'établissement des charges et du passif au titre des avantages sociaux futurs.

d) Placements

Les placements temporaires sont présentés au moindre du coût et de leur juste valeur.

Les autres placements sont présentés au coût et sont dévalués lorsque survient une baisse de valeur durable. L'escompte ou la prime relatifs aux placements sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire jusqu'à l'échéance. L'utilisation des sommes accumulées au fonds d'amortissement est restreinte aux remboursements d'emprunts à long terme ne comportant pas de remboursement annuel et, pour l'administration municipale, à la réduction du financement à long terme relatif à l'acquisition d'immobilisations.

e) Propriétés destinées à la revente

Les propriétés destinées à la revente sont comptabilisées au moindre du coût et de leur valeur de réalisation nette. La portion de ces propriétés, destinées à être vendues au cours de l'exercice subséquent, est présentée dans les actifs financiers.

f) Prêts

Les prêts sont présentés au coût. Les prêts assortis de conditions avantageuses importantes sont présentés à la valeur nominale actualisée pour tenir compte de la valeur de l'élément subvention. L'écart d'actualisation est amorti sur la durée des prêts selon la méthode de l'intérêt réel.

g) Provision pour contestations d'évaluation

La provision pour contestations d'évaluation représente une estimation des remboursements, comprenant le capital et les intérêts, pouvant résulter de jugements relatifs à des contestations d'évaluation foncière ou de valeur locative et à des contestations de codification prévues en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

h) Revenus reportés

Les primes à l'émission de titres sont amorties sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les gains de change nets non matérialisés sont amortis selon la méthode décrite à la note 2 u).

Notes et tableaux complémentaires (suite)

31 décembre 2014

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**i) Actifs non financiers**

La Ville comptabilise les immobilisations et certains actifs à titre d'actifs non financiers étant donné qu'ils peuvent servir à fournir des services dans des exercices ultérieurs. Normalement, ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement de ses passifs, à moins d'être vendus.

j) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Infrastructures	10 à 40 ans
Réseau du métro	25 à 100 ans
Bâtiments	20 à 40 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Véhicules	5 à 60 ans
Ameublements et équipement de bureau	5 à 10 ans
Machinerie, outillage et équipement	5 à 25 ans
Autres	20 à 25 ans

Les immobilisations en cours de réalisation ne sont amorties qu'à compter du moment où elles sont utilisées pour la production de biens ou la prestation de services.

Les terrains servant d'assises de rues, acquis autrement que par un contrat d'acquisition, sont comptabilisés à une valeur symbolique de 1\$. Les autres terrains sont comptabilisés au coût. Dans les cas où le coût n'a pu être retracé, il a fait l'objet d'estimations.

k) Stocks

Les stocks sont comptabilisés au coût, établi selon la méthode du coût moyen. Les stocks désuets sont radiés des livres.

l) Autres actifs non financiers

Les frais d'émission de titres sont amortis sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire.

m) Revenus de taxes et de compensations tenant lieu de taxes

À l'exception des revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules, les revenus de taxes et de compensations tenant lieu de taxes sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice pour lequel ils sont facturés. Les revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules sont constatés sur une période de douze mois à compter de la date de leur encaissement.

n) Revenus de quotes-parts

Les charges constatées par la Ville dans l'exercice des compétences d'agglomération sont facturées aux municipalités liées de l'agglomération. Les revenus découlant de cette facturation sont inscrits à titre de quotes-parts à l'état consolidé des résultats.

Notes et tableaux complémentaires (suite)

31 décembre 2014

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

o) Revenus de transferts

Les revenus de transferts sont constatés à l'état consolidé des résultats lors de l'enregistrement des charges et des coûts d'immobilisations auxquels ils se rapportent, dans la mesure où ils ont été autorisés par le cédant et que les critères d'admissibilité sont atteints, sauf si les stipulations dont sont assortis les transferts créent une obligation répondant à la définition d'un passif.

Certains aspects de la norme SP 3410 *Paiements de transfert*, notamment les questions reliées à la notion d'autorisation des transferts, font actuellement l'objet d'interprétations diverses au sein de la profession comptable, plus particulièrement dans le cas des transferts pluriannuels versés par le gouvernement du Québec. Ces interprétations ont mené les auditeurs indépendants à émettre, depuis l'exercice 2013, des opinions divergentes sur les états financiers consolidés de la Ville.

Face à ces divergences d'interprétation à la Ville et au sein d'autres entités appliquant la nouvelle norme comptable SP 3410 *Paiements de transfert*, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a diffusé, en novembre 2014, un appel à informations afin de réunir les éléments probants au sujet de l'expérience des parties prenantes à l'égard de l'adoption et de l'application de la norme. Le Conseil sera alors plus à même d'apprécier les difficultés de mise en œuvre de la norme ainsi que la nature, l'étendue et la cause de toute question n'ayant pas encore été résolue. La Ville compte répondre à l'appel à informations et suivre de près les développements relatifs à ces travaux de normalisation.

p) Services rendus

Les revenus liés aux services rendus sont constatés à l'état consolidé des résultats lorsque les services sont rendus et qu'ils donnent lieu à une créance. Les revenus tirés du transport des clients constituent une partie importante des services rendus comptabilisés. Ces revenus sont constatés à l'état consolidé des résultats au moment où les titres de transport sont utilisés par la clientèle. Pour ce qui est des titres hebdomadaires ou mensuels, les revenus sont constatés dans la période où ces titres sont valides.

q) Revenus d'imposition de droits, d'amendes et pénalités, d'intérêts et autres revenus

Les revenus d'imposition de droits, d'amendes et pénalités et les autres revenus sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent, qu'une estimation raisonnable des montants est possible et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

r) Charges et passif au titre des avantages sociaux futurs

- Régimes à prestations déterminées

Le passif relatif à ces régimes reflète l'écart, à la fin de l'exercice, entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs des régimes, net des gains et pertes actuariels non amortis et de la provision pour moins-value. L'évaluation actuarielle de l'actif ou du passif est établie selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service avec projection des salaires. Elle est aussi basée sur des hypothèses actuarielles qui incorporent la meilleure estimation de la direction liée, entre autres, aux taux d'actualisation, aux taux de rendement prévus des actifs des régimes et aux taux de croissance des salaires et des coûts des soins de santé.

Les actifs des régimes sont évalués selon une valeur liée au marché établie sur une période n'excédant pas cinq ans.

Le coût des services passés, lié aux modifications des régimes, est constaté dans l'exercice au cours duquel les modifications sont apportées.

Les gains et pertes actuariels, résultant de l'écart entre le rendement réel et le rendement prévu des actifs des régimes ou découlant des modifications des hypothèses actuarielles, sont reportés puis amortis sur la durée de service moyenne restante des employés actifs. Au 31 décembre 2014, cette durée de service moyenne restante pondérée est de 13 ans.

- Régimes à cotisations déterminées et régimes de retraite des élus municipaux

La charge de retraite de ces régimes est constatée au moment où les cotisations sont dues.

Notes et tableaux complémentaires (suite)

31 décembre 2014

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

s) Passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides

La Ville comptabilise un passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides qu'elle a exploitées. Le passif provisionné correspond à la valeur actualisée des charges liées au recouvrement final du site ainsi qu'au contrôle et à l'entretien des systèmes de captage et de traitement des biogaz et des produits de lixiviation pour une période estimée à 20 ans. Ces coûts estimatifs sont constatés en fonction de la capacité utilisée des décharges.

Les hypothèses relatives au calcul de ces coûts sont révisées périodiquement pour tenir compte des progrès dans la gestion des décharges contrôlées de déchets solides.

t) Obligations environnementales

La Ville comptabilise un passif environnemental lorsque l'application de mesures correctives est probable et que les coûts de ces mesures peuvent être estimés de façon raisonnable.

u) Conversion de devises

Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur à la date des transactions.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière et le gain ou la perte de change est imputé immédiatement à l'état consolidé des résultats s'il s'agit d'éléments monétaires à court terme.

Les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement, relatifs à des emprunts libellés en devises qui ne font pas l'objet d'une couverture contre les risques de change, sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. Pour ces emprunts, les gains ou les pertes résultant de l'écart entre le taux de conversion original et le taux de conversion à la date du remboursement ou du versement sont imputés à l'état consolidé des résultats.

Le gain ou la perte de change non amorti, rattaché à la dette à long terme libellée en devises mais ne faisant pas l'objet d'une couverture contre les risques de change, est constaté à l'état consolidé de la situation financière à titre d'élément reporté et imputé à l'état consolidé des résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire calculée sur la durée restante des emprunts.

v) Instruments financiers dérivés

La Ville utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque de change et le risque de taux d'intérêt auxquels l'expose sa dette à long terme et applique la comptabilité de couverture pour ses relations de couverture admissibles. Lors de leur mise en place, les relations de couverture de devises doivent faire l'objet d'une documentation détaillée telle que requise par la norme SP 2600 « Conversion des devises » et la Ville doit s'attendre à ce que les relations soient efficaces pour gérer les risques consignés. Par la suite, sur une base annuelle, les relations de couverture en place sont évaluées afin d'établir qu'elles sont demeurées efficaces et qu'il est prévu qu'elles le demeurent. L'efficacité d'une relation de couverture est généralement évaluée en analysant la concordance des principaux termes du swap et de la dette couverte. Elle n'utilise pas d'instruments financiers à des fins de transaction ou de spéculation.

La Ville utilise des contrats de swaps de devises dans le cadre de la gestion du risque associé aux emprunts libellés en devises étrangères. La valeur des swaps de devises est déterminée en appliquant la variation entre les taux de change stipulés aux contrats des swaps et les taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière aux montants des notionnels des swaps. Ceux qui constituent des actifs financiers sont retranchés de la dette à long terme, ceux qui constituent des passifs financiers y sont ajoutés. Les gains et les pertes liés à ces dérivés sont constatés dans la même période que les gains et les pertes de change rattachés à la dette correspondante et sont portés en réduction de ces derniers.

De plus, la Ville utilise des contrats de swaps de taux d'intérêt dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt lié à sa dette. Ces contrats donnent lieu à des échanges d'intérêt qui sont comptabilisés à titre d'ajustement des frais de financement de l'année. Les montants à payer à des contreparties ou à recevoir de contreparties sont pris en compte à titre d'ajustement des intérêts courus sur la dette correspondante, autrement la valeur des contrats de swaps de taux d'intérêt n'est pas comptabilisée à l'état consolidé de la situation financière.

Notes et tableaux complémentaires (suite)

31 décembre 2014

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

w) Compétences d'agglomération

En vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), la Ville exerce, en plus de ses compétences de nature locale, les compétences d'agglomération sur l'ensemble du territoire formé par les municipalités liées. Les compétences portant sur l'évaluation municipale, le transport collectif des personnes, certaines fonctions relatives aux voies de circulation constituant le réseau artériel, l'alimentation en eau et l'assainissement des eaux, l'élimination et la valorisation des matières résiduelles, les cours d'eau et lacs municipaux, les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants (sauf sur le territoire de la municipalité de Côte-Saint-Luc), la cour municipale, le logement social et l'aide destinée aux sans-abri et certains éléments du développement économique constituent les principales compétences d'agglomération. La ventilation de l'excédent des activités de fonctionnement et d'immobilisations à des fins fiscales, par type de compétences, est donnée aux tableaux complémentaires 1 et 2.

x) Sectorisation et présentation des résultats

La situation financière de la Ville, ses résultats, ses excédents (déficits) des activités de fonctionnement et d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice ainsi que ses charges par objet sont ventilés entre les deux secteurs suivants : l'administration municipale et les organismes contrôlés.

Les charges sont réparties entre les fonctions suivantes :

La fonction « administration générale » comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipale. Les charges sont liées notamment au fonctionnement du conseil, à l'application de la loi et à la gestion financière, administrative et du personnel.

La fonction « sécurité publique » comprend les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les charges relatives au contrôle, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile.

La fonction « transport » comprend l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers ainsi qu'au transport des personnes et des marchandises.

La fonction « hygiène du milieu » comprend les charges relatives à l'eau et aux égouts, à la gestion des déchets et à la protection de l'environnement.

La fonction « santé et bien-être » comprend l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes.

La fonction « aménagement, urbanisme et développement » comprend l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, ainsi que les charges liées à l'élaboration des programmes de développement économique de la Ville.

La fonction « loisirs et culture » comprend l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes de loisirs et de culture.

La fonction « frais de financement » regroupe les intérêts et autres frais relatifs au financement.

y) Données budgétaires

L'état consolidé des résultats et l'état consolidé de la variation de la dette nette comportent une comparaison avec les données budgétaires consolidées, ajustées conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le budget consolidé est constitué de la combinaison du budget non consolidé adopté par l'administration municipale et des budgets adoptés par les principaux organismes contrôlés, après éliminations des opérations réciproques.

Une comparaison avec le budget non consolidé, adopté en février 2014 par le conseil municipal et par le conseil d'agglomération, est également présentée dans les annexes et tableaux établis à des fins fiscales.

Notes et tableaux complémentaires (suite)

31 décembre 2014

3- REDRESSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

En 2011, la Ville a reçu un avis d'Environnement Canada quant à sa non-conformité à la *Loi sur les pêches* relativement à un terrain dont elle est propriétaire et qui est connu sous le nom de Parc d'Entreprises de la Pointe- Saint-Charles. Plusieurs démarches ont été entreprises et ont permis d'établir en 2013 que le coût estimatif actualisé des mesures correctrices nécessaires serait de l'ordre de 65,5 M\$. Le passif environnemental n'a pas été constaté dans les états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 décembre 2013 bien que sa nature ainsi que les sommes en cause étaient connues lors la mise au point définitive de ces derniers. Par conséquent, la Ville a comptabilisé ce passif environnemental de manière rétroactive et a retraité ses états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 décembre 2013 en conséquence. Cette comptabilisation rétroactive a eu les effets suivants sur les états financiers consolidés de la Ville au 31 décembre 2013 :

- Augmentation de la charge d'hygiène du milieu et diminution de l'excédent de l'exercice de 65,5 M\$. Le retraitement vise les données relatives à l'administration municipale, pour les compétences de nature locale;
- Augmentation des créditeurs, provisions et charges à payer et de la dette nette et diminution de l'excédent accumulé de 65,5 M\$.

4- ENCAISSE ET PLACEMENTS
(en milliers de dollars)

	2014			2013
	Fonds d'amortissement	Autres	Total	Total
Encaisse et placements temporaires				
Encaisse		79 398	79 398	95 687
Placements temporaires		230 552	230 552	216 661
		309 950	309 950	312 348
Placements				
Dépôts à terme et autres titres	17 447	744 585	762 032	634 278
Obligations et débentures	1 930 000	249 814	2 179 814	2 119 451
	1 947 447	994 399	2 941 846	2 753 729

Les placements temporaires, d'une durée de 90 jours et moins à compter de la date d'acquisition, sont constitués essentiellement de billets, d'acceptations bancaires et de certificats de dépôts. Ils portent intérêt à des taux variant de 1,00% à 1,24% (de 1,06 % à 1,80 % en 2013).

Au 31 décembre 2014, la juste valeur des placements s'établit à 3 070,4 M\$ (2 811,8 M\$ en 2013).

Au 31 décembre 2013, les placements du fonds d'amortissement et les autres placements se chiffrent respectivement à 1 895,5 M\$ et à 858,2 M\$.

Les obligations et débentures détenues par la Ville se composent essentiellement de titres émis par des gouvernements et leurs organismes, des municipalités, des commissions scolaires, des cégeps, des CLSC et des hôpitaux. Elles comprennent notamment des obligations et des débentures de la Ville qui s'élèvent à 409,0 M\$ (400,2 M\$ en 2013).

Notes et tableaux complémentaires (suite)

31 décembre 2014

4- ENCAISSE ET PLACEMENTS (suite)
(en milliers de dollars)

Les échéances des placements détenus par la Ville s'établissent comme suit :

	Dépôts à terme et autres titres	Obligations et débitures	Total	Taux d'intérêt nominal pondéré
31 décembre 2014				
2015	761 015	102 539	863 554	1,69 %
2016	1 017	236 880	237 897	3,81 %
2017		409 949	409 949	3,58 %
2018		140 360	140 360	3,83 %
2019		256 046	256 046	3,84 %
1 à 5 ans	762 032	1 145 774	1 907 806	2,80 %
6 à 10 ans		837 572	837 572	4,13 %
11 à 15 ans		25 057	25 057	4,02 %
16 à 20 ans		146 626	146 626	4,10 %
Plus de 20 ans		24 785	24 785	4,10 %
	762 032	2 179 814	2 941 846	
31 décembre 2013				
2014	633 278	189 746	823 024	2,21 %
2015		114 927	114 927	3,79 %
2016	1 000	183 393	184 393	3,61 %
2017		397 800	397 800	3,58 %
2018		160 079	160 079	3,73 %
1 à 5 ans	634 278	1 045 945	1 680 223	2,94 %
6 à 10 ans		894 464	894 464	4,33 %
11 à 15 ans		52 441	52 441	4,62 %
16 à 20 ans		121 520	121 520	4,01 %
Plus de 20 ans		5 081	5 081	4,00 %
	634 278	2 119 451	2 753 729	

5- DÉBITEURS
(en milliers de dollars)

	2014	2013
Taxes	96 347	90 651
Gouvernement du Canada et ses entreprises	171 639	83 000
Gouvernement du Québec et ses entreprises	2 377 458	2 277 775
Organismes municipaux	5 887	3 102
Services rendus et autres	437 117	405 547
	3 088 448	2 860 075

Une provision pour créances douteuses de 149,4 M\$ (139,0 M\$ en 2013) a été déduite des débiteurs.

Notes et tableaux complémentaires (suite)

31 décembre 2014

5- DÉBITEURS (suite)
(en milliers de dollars)

	2014	2013
Montant des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	1 961 998	1 995 170

La juste valeur des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme s'établit à 2 161,8 M\$ (2 122,9 M\$ en 2013).

Les encaissements des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme, dont les modalités sont déterminées au 31 décembre 2014, s'établissent comme suit :

	Encaissements	Taux d'intérêt nominal pondéré	Refinancement
31 décembre 2014			
2015	229 638	4,44 %	64 175
2016	216 802	4,47 %	13 715
2017	211 046	4,51 %	27 477
2018	182 379	4,50 %	41 324
2019	172 841	4,42 %	14 366
1 à 5 ans	1 012 706	4,47 %	161 057
6 à 10 ans	463 934	4,22 %	30 616
11 à 15 ans	128 358	3,65 %	6 345
16 à 20 ans	72 270	3,48 %	4 211
	1 677 268	4,29 %	202 229
31 décembre 2013			
2014	224 331	4,65 %	73 012
2015	204 240	4,63 %	64 174
2016	192 120	4,68 %	13 715
2017	186 261	4,73 %	27 477
2018	158 484	4,74 %	41 324
1 à 5 ans	965 436	4,68 %	219 702
6 à 10 ans	480 726	4,52 %	33 903
11 à 15 ans	130 656	4,02 %	6 345
16 à 20 ans	71 151	3,36 %	1 647
	1 647 969	4,52 %	261 597

Notes et tableaux complémentaires (suite)

31 décembre 2014

6- PRÊTS
(en milliers de dollars)

	2014	2013
Prêts	23 876	37 791
Soldes de prix de vente	3 798	6 108
	27 674	43 899

Les prêts, garantis par des hypothèques au montant de 15,9 M\$ et échéant de 2015 à 2030, portent intérêt à des taux variant entre 0% et 9% (au montant de 24,1 M\$ échéant de 2014 à 2030 à des taux variant entre 0% et 9% en 2013). Un montant de 4,3 M\$ a été déduit de la valeur des prêts pour les présenter à la valeur nominale actualisée (4,7 M\$ en 2013).

Au 31 décembre 2014, les soldes de prix de vente, échéant de 2015 à 2033, portent intérêt à des taux variant entre 0% et 9% (échéant de 2014 à 2033 aux taux variant entre 4,4% et 9% en 2013).

Au 31 décembre 2014, la juste valeur des prêts et des soldes de prix de vente s'établit à 26,9 M\$ (43,1 M\$ en 2013).

7- EMPRUNTS TEMPORAIRES

La Ville dispose de leviers pour ses besoins de liquidités à court terme qui totalisent 1 779,1 M\$ au 31 décembre 2014 (1 788,8 M\$ en 2013).

De ce montant, une somme de 1 479,0 M\$ (500,0 M\$ en vertu d'une limite relative à la STM et 979,0 M\$ en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* qui autorise, à ce titre, jusqu'à 20% des crédits budgétaires) peut être empruntée, en tout ou en partie, au moyen de billets, acceptations bancaires ou autres titres pouvant être négociés auprès des banques à charte ou sur le marché libre des emprunts à court terme. Au 31 décembre 2014, la valeur nominale des émissions en papier commercial totalise 227,7 M\$ (226,6 M\$ en 2013) et le taux moyen sur ces emprunts temporaires est de 1,21% (1,16% en 2013).

La Ville dispose également de marges de crédit à demande auprès de différentes institutions bancaires totalisant 300,1 M\$. Au 31 décembre 2014, les marges de crédit utilisées se chiffrent à 13,6 M\$ (21,8 M\$ en 2013) et portent intérêt à un taux moyen de 1,41% (2,59% en 2013).

Notes et tableaux complémentaires (suite)

31 décembre 2014

8- CRÉDITEURS, PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
(en milliers de dollars)

	2014	2013 Redressé, note 3
Fournisseurs	420 351	510 237
Salaires, déductions à la source et avantages sociaux	572 094	587 480
Intérêts courus sur la dette à long terme	71 201	70 412
Provisions		
Passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges		
contrôlées de déchets solides	39 292	40 355
Passif environnemental (1)	65 500	65 500
Contestations d'évaluation	25 336	12 375
Autres	75 675	101 245
Dépôts et retenues de garantie	139 530	124 290
Gouvernement du Québec et ses entreprises	23 763	27 605
Gouvernement du Canada et ses entreprises	7 066	5 844
Autres	44 337	34 028
	1 484 145	1 579 371

(1) La Ville comptabilise un passif environnemental à l'égard de l'assainissement d'un site contaminé. Le passif de 65,5 M\$ correspond à la valeur actualisée des coûts des honoraires professionnels, de la construction d'infrastructures devant servir au captage et au traitement des eaux souterraines et des phases flottantes d'hydrocarbures du site et de l'exploitation de ces infrastructures sur une période s'étendant jusqu'en 2042. Les dépenses totales estimatives se chiffrent à 98,4 M\$ et le taux d'actualisation utilisé est de 4 %.

L'évaluation du passif repose sur les conclusions d'une étude de faisabilité de 2013 et sur les informations connues à ce jour. Le coût réel d'honoraires professionnels et de contrats de construction des infrastructures qui seront octroyés à la suite des processus d'appels d'offres publics pourrait être différent des estimations utilisées. Aussi, le passif est fondé sur l'hypothèse d'une durée d'exploitation des nouvelles infrastructures de 25 ans. Toute variation de cette durée d'exploitation affectera la valeur du passif. Enfin, les recouvrements éventuels de coûts reliés à des transferts gouvernementaux et à la facturation de partenaires impliqués dans l'assainissement du site, s'ils étaient confirmés et rencontraient les critères de comptabilisation, pourraient conduire à une réduction du passif dans le futur.

9- REVENUS REPORTÉS
(en milliers de dollars)

	2014	2013
Primes à l'émission de titres	55 496	60 758
Transferts	50 524	60 721
Titres de transport	21 715	20 677
Taxe sur l'immatriculation des véhicules	15 270	15 344
Autres	17 129	29 902
	160 134	187 402

Notes et tableaux complémentaires (suite)

31 décembre 2014

10- DETTE À LONG TERME
(en milliers de dollars)

	2014	2013
Obligations et billets		
Dollars canadiens (1)	9 400 861	9 077 561
Monnaies étrangères	328	320
Autres dettes à long terme		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	589	1 062
Emprunts à terme et hypothèques immobilières (2)	1 23 368	138 300
Autres	26 434	31 100
	9 551 580	9 248 343

(1) Comprend la dette à long terme reliée au remboursement de l'obligation nette des régimes de retraite qui se chiffre à 1 294,9 M\$ (1 294,9 M\$ en 2013).

(2) Les hypothèques immobilières, au montant de 28,3 M\$ (38,1 M\$ en 2013), sont garanties par des propriétés d'une valeur comptable de 37,5 M\$ (47,5 M\$ en 2013).

Le recouvrement de la dette à long terme aux fins de son remboursement se répartit de la façon suivante :

	2014	2013
À la charge des contribuables		
De la municipalité centrale	3 335 203	3 123 570
De l'agglomération	1 955 110	1 890 756
Sommes accumulées au fonds d'amortissement	1 947 447	1 895 504
Montant des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	1 961 998	1 995 170
À recouvrer de tiers par l'entremise de redevances	351 822	343 343
	9 551 580	9 248 343

La Ville utilise des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt pour des emprunts totalisant 159,9 M\$ (259,9 M\$ en 2013). Les passifs financiers associés à ces swaps sont compris dans le montant de la dette à long terme.

En considérant ces swaps, la quasi-totalité des emprunts de la Ville portent intérêt à taux fixe. Au 31 décembre 2014, les emprunts contractés en devises ne faisant pas l'objet d'une couverture s'élèvent à 0,3 M\$ (0,3 M\$ en 2013) et le gain sur change relatif à ceux-ci se chiffre à 0,6 M\$ (gain de 0,6 M\$ en 2013).

Notes et tableaux complémentaires (suite)

31 décembre 2014

10- DETTE À LONG TERME (suite)
(en milliers de dollars)

Les versements estimatifs sur la dette à long terme s'établissent comme suit :

Années d'échéance	2014				2013		
	Dollars canadiens (1)	Monnaies étrangères	À Échéance	refinancer	À Échéance	refinancer	nette
2014					800 087	197 508	602 579
2015	672 340		672 340	255 333	632 385	254 711	377 674
2016	474 870		474 870	83 825	435 105	80 227	354 878
2017	945 505		945 505	146 254	912 234	146 254	765 980
2018	913 904		913 904	304 306	869 694	304 306	565 388
2019	1 102 168		1 102 168	239 729			
1 à 5 ans	4 108 787		4 108 787	1 029 447	3 649 505	983 006	2 666 499
6 à 10 ans	2 899 665		2 899 665	646 639	2 913 253	695 281	2 217 972
11 à 15 ans	649 459		649 459	8 172	1 122 969	22 172	1 100 797
16 à 20 ans	839 611		839 611	80 365	508 566	70 256	438 310
2043	934 556		934 556		934 556		934 556
2045	119 174		119 174		119 174		119 174
À perpétuité		328	328		320		320
TOTAL	9 551 252	328	9 551 580	1 764 623	9 248 343	1 770 715	7 477 628

Sommaire de la dette

	2014			2013		
	Monnaies étrangères	Dollars canadiens	%	Monnaies étrangères	Dollars canadiens	%
Dollars canadiens (1)		9 551 252	100,00		9 248 023	100,00
Livres sterling	181	328	0,00	181	320	0,00
		9 551 580	100,00		9 248 343	100,00

Taux d'intérêt

Les taux d'intérêt présentés dans le tableau tiennent compte du taux d'intérêt nominal et de l'incidence des swaps de taux d'intérêt.

Années d'échéance	2014			2013
	Dollars canadiens	Monnaies étrangères	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
1 à 5 ans	4,48 %		4,48 %	4,50 %
6 à 10 ans	4,36 %		4,36 %	4,56 %
11 à 15 ans	4,74 %		4,74 %	5,24 %
16 à 20 ans	4,19 %		4,19 %	4,21 %
2043	6,00 %		6,00 %	6,00 %
2045	6,00 %		6,00 %	6,00 %
À perpétuité		3,00 %	3,00 %	3,00 %
Moyenne pondérée	4,60 %	3,00 %	4,60 %	4,76 %

(1) Incluant les emprunts contractés en devises faisant l'objet d'une couverture.

Notes et tableaux complémentaires (suite)

31 décembre 2014

10- DETTE À LONG TERME (suite)
(en milliers de dollars)**Juste valeur**

La juste valeur de la dette se chiffre à 10 911,3 M\$ (9 901,4 M\$ en 2013). Elle comprend des passifs financiers nets associés à des swaps de devises et de taux d'intérêt de 40,2 M\$ (31,2 M\$ en 2013).

11- PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
(en milliers de dollars)

	2014	2013
Régimes de retraite à prestations déterminées	(239 096)	(173 939)
Autres régimes	261 812	248 658
Passif au titre des avantages sociaux futurs	22 716	74 719

Les charges relatives aux régimes à prestations déterminées se chiffrent à 472,5 M\$ (741,8 M\$ en 2013). Les charges relatives aux régimes de retraite à cotisations déterminées et aux régimes de retraite des élus municipaux s'élèvent respectivement à 0,9 M\$ (0,5 M\$ en 2013) et à 2,3 M\$ (2,2 M\$ en 2013).

Régimes à prestations déterminées**a) Description des régimes**

La Ville offre à la plupart de ses employés différents régimes de retraite à prestations déterminées. En vertu de ces régimes, les prestations versées aux employés sont basées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen des années les mieux rémunérées. Les cotisations de la Ville sont établies suivant différentes méthodes actuarielles.

Des avantages complémentaires de retraite, liés à l'assurance-vie et aux assurances couvrant le remboursement des frais médicaux et dentaires sont aussi accordés à certains employés. De plus, des avantages postérieurs à l'emploi sont aussi fournis. Ces avantages comprennent notamment les prestations de remplacement du revenu, les prestations complémentaires de chômage, le maintien des protections durant des périodes d'absence temporaire et certaines allocations de départ. Ces régimes ne sont pas capitalisés.

Les plus récentes évaluations actuarielles ont été réalisées au cours de la période s'étendant du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2013.

b) Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants portés à l'état consolidé de la situation financière

	2014		2013	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Valeur actuarielle des actifs des régimes	15 295 520		14 233 598	
Obligation au titre des prestations constituées	(1 686 265)	(276 486)	(16 215 472)	(273 234)
Déficit de capitalisation	(1 565 745)	(276 486)	(1 981 874)	(273 234)
Pertes actuarielles non amorties	1 806 949	14 674	2 293 730	24 576
Actif (passif) au titre des prestations constituées	241 204	(261 812)	311 856	(248 658)
Provision pour moins-value	(2 108)		(137 917)	
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs	239 096	(261 812)	173 939	(248 658)

Notes et tableaux complémentaires (suite)

31 décembre 2014

11- PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

(en milliers de dollars)

c) Régimes dont l'obligation au titre des prestations constituées excède les actifs

	2014		2013	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligation au titre des prestations constituées	(8 686 249)	(276 486)	(12 769 380)	(273 234)
Valeur actuarielle des actifs des régimes	7 115 589		10 647 204	
Déficit de capitalisation	(1 570 660)	(276 486)	(2 122 176)	(273 234)

d) Valeur actuarielle des actifs des régimes

	2014		2013	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Solde au début de l'exercice	14 233 598		13 277 625	
Rendement prévu des actifs des régimes	856 955		794 272	
Gain survenu dans l'exercice sur le rendement prévu des actifs des régimes	434 076		262 621	
Rendement réel des actifs des régimes	1 291 031		1 056 893	
Cotisations de l'exercice	662 700	10 862	752 063	9 985
Prestations versées	(891 809)	(10 862)	(852 983)	(9 985)
Solde à la fin de l'exercice	15 295 520		14 233 598	
Juste valeur des actifs des régimes	16 470 408		15 044 003	

e) Obligation au titre des prestations constituées

	2014		2013	
	Régimes de retraite (1)	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Solde au début de l'exercice	16 215 472	273 234	15 404 019	250 038
Coût des services rendus au cours de l'exercice	407 147	10 870	436 576	8 955
Coût des services passés	(189 527)	(974)	2 068	
Prestations versées	(891 809)	(10 862)	(852 983)	(9 985)
Intérêts débiteurs sur l'obligation	956 471	11 277	908 503	10 341
Perte (gain) survenu dans l'exercice sur l'obligation	363 511	(7 059)	317 289	13 885
Solde à la fin de l'exercice	16 861 265	276 486	16 215 472	273 234

(1) Au 31 décembre 2014, l'obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite comprend une obligation implicite de 768,8 M\$ (effet de la loi sanctionnée le 5 décembre 2014).

Notes et tableaux complémentaires (suite)

31 décembre 2014

11- PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

f) Composantes de la charge des régimes à prestations déterminées

	2014		2013	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des services rendus au cours de l'exercice	407 147	10 870	436 576	8 955
Coût des services passés	(189 527)	(974)	2 068	
Cotisations des employés	(149 045)		(143 509)	
Pertes actuarielles non amorties constatées lors de modifications de régimes	191 926	974		
Amortissement des pertes (gains) actuariels	224 290	1 869	247 688	(2 597)
Charge au titre des avantages de retraite	484 791	12 739	542 823	6 358
Intérêts débiteurs sur l'obligation	956 471	11 277	908 503	10 341
Rendement prévu des actifs des régimes	(856 955)		(794 272)	
Charge d'intérêt	99 516	11 277	114 231	10 341
Variation de la provision pour moins-value	(135 809)		68 030	
Charge totale	448 498	24 016	725 084	16 699

g) Principales hypothèses

Les principales hypothèses sont les suivantes :

	2014		2013	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Taux d'actualisation	6,00% à 6,10%	3,75% à 4,25%	6,00% à 6,10%	3,75% à 4,50%
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	6,00% à 6,10%		6,00% à 6,10%	
Taux d'inflation	2,00% à 2,25%	2,00% à 2,25%	2,00% à 2,25%	2,00% à 2,25%
Taux de croissance des salaires	2,50% à 2,75%	2,75% à 2,96%	2,50% à 3,00%	2,96% à 3,25%
Taux initial de croissance du coût des soins de santé		5,00% à 7,71%		5,00% à 7,97%
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé		4,30% à 5,48%		4,40% à 5,50%
Années où le taux devrait se stabiliser		2024 et 2032		2024 et 2032
Taux initial de croissance du coût des soins dentaires		4,00%		4,00%

Tables de mortalité

À l'exception des régimes de la STM, la Ville utilise les dernières tables de mortalité publiées par l'institut canadien des actuaires (ICA) afin de refléter fidèlement la longévité de la population canadienne et d'établir la valeur de l'obligation. Les régimes de la STM font l'objet d'études d'expérience spécifiques sur la mortalité de la population des retraités sous-jacente aux régimes et utilisent donc une hypothèse spécifique à l'expérience plutôt que des tables génériques.

Notes et tableaux complémentaires (suite)

31 décembre 2014

11- PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

h) Loi favorisant la santé financière des régimes de retraite à prestations déterminées

Le 5 décembre 2014, le gouvernement du Québec a sanctionné la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (L.Q. 2014, chapitre 15). Cette loi prévoit que les régimes de retraite du secteur municipal devront être restructurés. Elle prévoit également les modifications à apporter aux régimes relativement au service accumulé avant le 1er janvier 2014 (le service antérieur) et au service accumulé à compter de cette date (le service postérieur). Une évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 est requise pour tous les régimes visés par la loi.

Le processus de restructuration prévoit une période de négociation débutant le 1er février 2015. En l'absence d'entente, une décision sera ultimement rendue par un arbitre. En vertu des dispositions de la loi, pour certains régimes, le début de la période de négociation pourrait être reporté au 1er janvier 2016. Pour ces régimes, une évaluation actuarielle au 31 décembre 2014 est requise.

Pour les régimes ne bénéficiant pas de ce report, certaines modifications prévues par la loi s'appliquent à compter du 1er janvier 2014, d'autres, à la conclusion de l'entente entre les parties ou à la fin de chacune des conventions collectives en vigueur.

Des requêtes introductives d'instance en déclaration d'inconstitutionnalité et en nullité de la loi ont été déposées devant la Cour supérieure du Québec. Puisque le résultat de ces démarches ne peut être déterminé, les incidences possibles de ces requêtes n'ont pas été considérées au 31 décembre 2014.

Les principaux changements prévus par la loi sont exposés dans les paragraphes qui suivent.

Pour le service antérieur :

- l'élimination de l'indexation automatique de la rente à la retraite des participants actifs;
- le partage des déficits imputables aux participants actifs entre ces participants et la Ville (la portion assumée par les participants varie de 45 % à 50 % des déficits);
- la suspension possible de l'indexation automatique de la rente des retraités à compter du 1er janvier 2017 conformément aux conditions prévues par la loi.

Pour le service postérieur :

- l'élimination de l'indexation automatique de la rente à la retraite des participants actifs;
- le plafonnement de la cotisation d'exercice à 18 % de la masse salariale des participants actifs, sujet à certains ajustements à la hausse prévus par la loi ;
- le partage à parts égales de la cotisation d'exercice entre la Ville et les participants actifs;
- le partage à parts égales du déficit relié à ce service postérieur entre la Ville et les participants actifs;
- la constitution d'un fonds de stabilisation alimenté par une cotisation de stabilisation représentant au moins 10 % de la cotisation d'exercice, partagée à parts égales entre la Ville et les participants actifs.

Les incidences financières de la loi sur les composantes de la charge des régimes de retraite à prestations déterminées pouvant être établies au 31 décembre 2014 sont montrées dans le tableau qui suit :

	Augmentation (Réduction)
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(35 523)
Coût des services passés	(191 926)
Pertes actuarielles non amorties constatées lors de modifications de régimes	191 926
Amortissement des pertes actuarielles	(29 644)
Charge au titre des avantages de retraite	(65 167)
Charge d'intérêt	(12 791)
Charge totale	(77 958)

Notes et tableaux complémentaires (suite)

31 décembre 2014

11- PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)**Régimes à cotisations déterminées et régimes des élus municipaux**

a) Description des régimes

Certains employés participent à des régimes de retraite à cotisations déterminées où la cotisation de la Ville représente un pourcentage de la rémunération. Les élus municipaux participent quant à eux à des régimes de retraite à prestations déterminées administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances du Québec. Les cotisations de la Ville sont fixées par le gouvernement.

b) Cotisations de l'employeur

	2014	2013
Régimes à cotisations déterminées	909	497
Régimes de retraite des élus municipaux	2 344	2 196

12- IMMOBILISATIONS
(en milliers de dollars)

	Solde au 31-12-2013	Augmentation	Diminution (1)	Solde au 31-12-2014
COÛT				
Infrastructures	10 185 435	561 882	160 125	10 587 192
Réseau du métro	2 975 636	186 175	642 955	2 518 856
Bâtiments	2 855 800	183 512	4 891	3 034 421
Améliorations locales	76 374	4 072	9 895	70 551
Véhicules	1 405 508	41 746	38 049	1 409 205
Ameublement et équipement de bureau	375 097	88 658	31 639	432 116
Machinerie, outillage et équipement	336 673	29 446	54 108	312 011
Terrains	1 146 496	27 045	1 315	1 172 226
Autres	11 340		2 368	8 972
	19 368 359	1 122 536	945 345	19 545 550
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
Infrastructures	4 621 048	404 396	159 594	4 865 850
Réseau du métro	1 624 662	66 134	642 955	1 047 841
Bâtiments	1 292 555	101 132	2 426	1 391 261
Améliorations locales	37 712	7 906	9 427	36 191
Véhicules	603 099	110 027	38 263	674 863
Ameublement et équipement de bureau	156 880	63 638	31 642	188 876
Machinerie, outillage et équipement	129 421	36 961	35 793	130 589
Autres	5 037	248	1 300	3 985
	8 470 414	790 442	921 400	8 339 456
VALEUR COMPTABLE NETTE	10 897 945			11 206 094

Le coût des immobilisations en cours de réalisation se chiffre à 477,2 M\$ au 31 décembre 2014 (447,3 M\$ en 2013).

(1) La diminution inclut un montant net de 19,2 M\$ (voir note 17) relié à la sortie d'un organisme du périmètre comptable.

Notes et tableaux complémentaires (suite)

31 décembre 2014

13- AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS
(en milliers de dollars)

	2014	2013
Dépôts pour l'achat de voitures de métro et de bus	370 309	326 659
Dépôts pour l'achat de terrains		16 300
Frais d'émission de titres	57 943	53 251
Autres	9 777	8 660
	438 029	404 870

14- EXCÉDENT ACCUMULÉ
(en milliers de dollars)

	2014	2013 Redressé, note 3
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	142 136	(53 717)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	259 337	271 154
Réserves financières et fonds réservés	327 492	309 189
Déficit des activités d'immobilisations	(5 620)	(307 440)
Charges constatées à taxer ou à pouvoir	(722 694)	(831 410)
Investissement net dans les immobilisations	6 687 256	6 693 822
	6 687 907	6 081 598

Conformément au modèle élaboré par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Gouvernement du Québec, la Ville présente, dans son rapport financier annuel, certaines informations financières établies à des fins fiscales. Outre la ventilation de l'excédent accumulé dans différents postes définis aux paragraphes qui suivent, ces informations financières sont montrées aux annexes 3 et 4, aux tableaux 1, 2 et 3 ainsi que dans la section du rapport portant spécifiquement sur l'administration municipale.

Excédent des activités de fonctionnement affecté

L'excédent des activités de fonctionnement affecté correspond à la partie de l'excédent accumulé dont l'utilisation est réservée par la *Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais* (LQ, 2000, chapitre 56), par la *Charte de la Ville de Montréal* ou par des résolutions adoptées par le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissements. Il comprend également l'excédent des activités de fonctionnement des organismes contrôlés.

Réserves financières et fonds réservés

Certaines sommes perçues par la Ville doivent être comptabilisées dans des comptes spéciaux de l'excédent accumulé et être utilisées à des fins spécifiques, notamment pour l'aménagement et l'entretien des parcs et terrains de jeux et d'unités de stationnement, pour la fourniture des services de l'eau et de la voirie ainsi que pour l'acquisition d'immobilisations.

Déficit des activités d'immobilisations

Le déficit des activités d'immobilisations correspond à l'excédent des coûts d'immobilisations sur le financement réalisé.

Notes et tableaux complémentaires (suite)

31 décembre 2014

14- EXCÉDENT ACCUMULÉ (suite)
(en milliers de dollars)**Charges constatées à taxer ou à pourvoir**

Les charges constatées à taxer ou à pourvoir correspondent au solde net des charges constatées à l'état consolidé des résultats qui feront l'objet de revenus futurs. À l'exception du solde lié à l'obligation initiale au 1^{er} janvier 2007 relative aux avantages complémentaires de retraite et aux autres avantages sociaux futurs postérieurs à l'emploi, ce montant sera viré par affectation à l'excédent des activités de fonctionnement non affecté sur des périodes estimatives s'échelonnant jusqu'en 2045. Les charges constatées à taxer ou à pourvoir résultent des éléments suivants :

- l'application des mesures transitoires liées à des modifications de méthodes comptables survenues en l'an 2000 (amortissement sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2020) ;
- l'application de mesures d'allègements liées aux avantages sociaux futurs (amortissement sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2025) ;
- le financement à long terme de certaines charges liées essentiellement au refinancement, effectué en 2003 et 2005, d'actes notariés concernant certains régimes de retraite (amortissement sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2045).

Investissement net dans les immobilisations

L'investissement net dans les immobilisations correspond à la valeur comptable nette des immobilisations réduite de la portion de la dette liée à ces immobilisations et des gains de change nets non matérialisés afférents et augmentée des placements du fonds d'amortissement accumulés pour le remboursement de cette dette et des débiteurs à recouvrer de tiers pour le dit remboursement.

15- REVENUS DE TRANSFERTS
(en milliers de dollars)

	2014	2013
Transferts - activités de fonctionnement		
Gouvernement du Canada	7 000	7 000
Gouvernement du Québec	403 652	516 071
	410 652	523 071
Transferts - activités d'immobilisations		
Gouvernement du Canada		
Programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec	23 090	18 537
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)	101 301	39 419
Gouvernement du Québec		
Programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec	23 090	18 769
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités	273 599	195 119
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)	74 366	64 092
Autres	24 466	6 499
	519 912	342 435
	930 564	865 506

Notes et tableaux complémentaires (suite)

31 décembre 2014

16- REVENUS D'INTÉRÊTS
(en milliers de dollars)

	2014	2013
Fonds d'amortissement	75 278	70 109
Encaisse et autres intérêts	41 468	43 725
Arriérés de taxes	13 085	12 718
	129 831	126 552

17- SORTIE DU PÉRIMÈTRE COMPTABLE D'UN ORGANISME
(en milliers de dollars)

Au cours de l'exercice, la Société de vélo en libre-service a cessé ses activités. Conséquemment, elle ne fait plus partie du périmètre comptable de la Ville. Les effets de la sortie de cet organisme sur la situation financière de la Ville, nets des éliminations des soldes réciproques sont les suivants :

État consolidé de la situation financière:

ACTIFS FINANCIERS	
Débiteurs	(5 689)
Actifs destinés à la revente	(4 076)
Prêts	11 915
	2 150
PASSIFS	
Emprunts temporaires	(4 590)
Créditeurs, provisions et charges à payer	(5 549)
Revenus reportés	(4 403)
	(14 542)
ACTIFS NON FINANCIERS	
Immobilisations	(19 236)
Autres actifs non financiers	(264)
	(19 500)
DÉFICIT ACCUMULÉ	(2 808)

Notes et tableaux complémentaires (suite)

31 décembre 2014

18- INSTRUMENTS FINANCIERS

Utilisation d'instruments dérivés

La Ville utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque des variations des flux de trésorerie associés aux variations des taux de change et des taux d'intérêt auquel l'expose sa dette à long terme. Elle n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction et de spéculation.

Positions de change et d'intérêt

Au 31 décembre 2014, en considérant l'utilisation des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt, la quasi-totalité des emprunts de la Ville sont libellés en dollars canadiens et portent intérêt à taux fixe.

Risque de crédit

Dans le cadre de l'utilisation d'instruments financiers dérivés, la Ville est sujette à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement par des tiers. La Ville considère que ces tiers seront en mesure de satisfaire à leurs obligations puisqu'elle ne traite qu'avec des institutions reconnues ayant une cote de crédit supérieure à la sienne.

Juste valeur

La juste valeur de l'encaisse et des placements temporaires, des débiteurs autres que ceux à affecter au remboursement de la dette à long terme, des emprunts temporaires et des créditeurs, provisions et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

Le tableau qui suit illustre la juste valeur et la valeur comptable des autres instruments financiers :

(en milliers de dollars)	2014		2013	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Placements	3 070 426	2 941 846	2 811 841	2 753 729
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme	2 161 753	1 961 998	2 122 892	1 995 170
Prêts	26 927	27 674	43 100	43 899
Dette à long terme	10 911 299	9 551 580	9 901 450	9 248 343

La juste valeur des placements correspond au montant auquel ils pourraient être échangés sur le marché entre parties indépendantes. La juste valeur des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme, des prêts et de la dette à long terme est fondée essentiellement sur le calcul des flux monétaires actualisés en utilisant les taux de rendement ou le cours du marché en fin d'exercice d'instruments similaires ayant la même échéance. La juste valeur des swaps reflète le montant que la Ville encaisserait ou débourserait si ces contrats étaient terminés à cette date. Au 31 décembre 2014, la juste valeur des passifs financiers associés aux swaps se chiffre à 40,2 M\$ (31,2 M\$ en 2013). Ils sont compris dans les montants de la dette à long terme.

Notes et tableaux complémentaires (suite)

31 décembre 2014

19- ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

a) Obligations contractuelles

En vertu d'obligations contractuelles, qui concernent principalement des contrats de location de propriétés, de location de machinerie et de divers équipements, de service pour le déneigement et la collecte des ordures, la Ville s'est engagée à effectuer des versements pour un montant global de 1 075,0 M\$. Les montants qui seront versés au cours des prochains exercices sont estimés comme suit :

2015	2016	2017	2018	2019	2020-2070	Total
299,1 M\$	199,4 M\$	139,9 M\$	113,4 M\$	56,1 M\$	267,1 M\$	1 075,0 M\$

Les engagements à l'égard des activités d'immobilisations se chiffrent à 2 201,9 M\$ dont 1 315,4 M\$ pour l'achat de voitures de métro.

b) Grand prix de formule 1 du Canada

Dans le cadre d'une entente de renouvellement permettant le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024 inclusivement, la Ville s'est engagée à verser une contribution annuelle initiale de 17,1 M\$. Cette contribution sera majorée de 2% l'an. À cet égard, la contribution annuelle initiale à recevoir par la Ville de ses partenaires est de 16 M\$. Cette contribution à recevoir sera également majorée de 2% l'an.

De plus, en vertu d'une convention de bail concernant la location du circuit Gilles-Villeneuve, la Ville s'est engagée à réaliser des travaux d'amélioration du circuit d'un montant maximal de 30 M\$.

c) Réclamations et assurances

Les réclamations pendantes en justice contre la Ville s'élèvent à 559,9 M\$. Les avocats de la Ville considèrent que le règlement de ces réclamations n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Ville.

L'administration municipale ne contracte aucune assurance contre les risques. Par contre, en vertu de sa charte, elle doit prévoir à son budget établi à des fins fiscales une somme d'au moins 1 % de ses charges afin de couvrir les charges non prévues au budget, le règlement des réclamations et le paiement des condamnations judiciaires.

d) Environnement

La Ville, à titre de propriétaire de terrains contaminés, pourrait être tenue de poser certains gestes pour se conformer notamment à la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains* (LQ, 2002, chapitre 11). Entre autres, il pourrait s'agir de caractériser et, si requis, de réhabiliter un terrain après son utilisation ou lorsqu'elle en change l'utilisation. La Ville comptabilise un passif environnemental lorsque l'application de mesures correctives est probable et que les coûts de ces mesures peuvent être estimés de façon raisonnable.

Notes et tableaux complémentaires (suite)

31 décembre 2014

20- COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (la CMM)

La Ville fait partie de la CMM, un organisme de réglementation, de planification, de coordination et de financement dans l'exercice des compétences qui lui sont conférées par la *Loi sur la communauté métropolitaine de Montréal* (RLRQ, C-37.01) dans les domaines liés au développement économique, au développement artistique ou culturel, au logement social, aux équipements, infrastructures, services et activités à caractère métropolitain, au transport en commun et au réseau artériel métropolitain, à la planification de la gestion des matières résiduelles, à l'assainissement de l'atmosphère et à l'assainissement des eaux. Elle a également la compétence prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) à l'égard d'un plan métropolitain d'aménagement et de développement.

Au cours de l'exercice, la contribution de la Ville à la CMM s'élève à 29,5 M\$ (29,5 M\$ en 2013). Pour sa part, la CMM a versé à la Ville la somme de 44,7 M\$ (43,9 M\$ en 2013) pour les coûts d'exploitation de certains équipements métropolitains assumés par la Ville ainsi que pour le programme des logements sociaux.

21- ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT

Le 11 mars 2015, le gouvernement du Québec a adopté le décret numéro 173-2015 établissant que la date de cession générale des actifs et passifs relatifs au prolongement du métro sur le territoire de la ville de Laval par l'AMT à la STM est le 31 mars 2015.

Cette transaction aura pour effet d'augmenter les actifs d'un montant de 1 185,0 M\$, soit 592,5 M\$ à titre d'immobilisations et 592,5 M\$ à titre de débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme, ainsi que d'augmenter le passif de 592,5 M\$ à titre de dette à long terme, le solde de 592,5 M\$ étant affecté à l'excédent accumulé. En vertu du décret, le coût du service de la dette (capital et intérêts) sera entièrement subventionné par le gouvernement du Québec.

22- CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Notes et tableaux complémentaires (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2014

TABLEAU 1 - EXCÉDENT (DEFICIT) CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

2014		
Compétences de nature locale		
	Budget	Réalisations (1)
Revenus		
Taxes	3 007 027	3 015 782
Compensations tenant lieu de taxes	251 308	250 957
Quotes-parts		
Transferts	159 963	169 634
Services rendus	400 733	408 800
Imposition de droits	150 383	185 365
Amendes et pénalités	100 377	92 664
Intérêts	78 930	86 572
Autres revenus	59 816	54 758
	4 208 537	4 264 532
Charges de fonctionnement		
Administration générale	837 759	697 175
Sécurité publique	818 537	819 130
Transport	803 140	753 830
Hygiène du milieu	434 218	415 935
Santé et bien-être	112 118	104 409
Aménagement, urbanisme et développement	190 459	165 760
Loisirs et culture	466 927	483 315
Frais de financement	260 581	253 922
	3 923 739	3 693 476
Excédent avant financement et affectations	284 798	571 056
Financement		
Remboursement de la dette à long terme (3)	(253 061)	(240 347)
Affectations		
Activités d'immobilisations	(19 142)	(19 318)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	11 158	26 503
Réserves financières et fonds réservés	(20 522)	(61 930)
Utilisation du fonds d'amortissement		
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	3 496	(60 921)
	(25 010)	(115 666)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice	6 727	215 043

- (1) Les revenus de transferts, ainsi que des charges de fonctionnement équivalentes présentées à la fonction hygiène du milieu, sont réduits d'un montant de 41,0 M\$ (18,0 M\$ en 2013) correspondant à la quote-part spécifique de l'administration municipale à l'égard des travaux d'infrastructures réalisés par le palier d'agglomération admissibles au programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) et au fonds chantiers Canada Québec (FCCQ).
- (2) Les éliminations sont liées aux opérations entre les organismes inclus dans le périmètre comptable et aux opérations intercompétences.
- (3) Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations et pour lesquels ces remboursements ne sont pas couverts par des tiers. Il comprend également, pour l'administration municipale, les versements supplémentaires effectués au fonds d'amortissement pour réduire le financement à long terme relatif à l'acquisition d'immobilisations et à certaines charges de fonctionnement.

Notes et tableaux complémentaires (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2014

(en milliers de dollars)

2014						2013
						Redressé, note 3
Compétences d'agglomération		Éliminations (2)		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
44 390	45 662	(17 276)	(15 796)	3 034 141	3 045 648	2 957 169
				251 308	250 957	238 412
2 555 113	2 548 876	(2 153 739)	(2 148 304)	401 374	400 572	396 296
288 740	241 018			448 703	410 652	523 071
676 111	662 679	(104 270)	(115 873)	972 574	955 606	1 022 667
1 943	1 856			152 326	187 221	157 609
87 844	85 704			188 221	178 368	195 765
54 663	54 458	(15 568)	(11 199)	118 025	129 831	126 552
191 287	176 020	(35 094)	(35 250)	216 009	195 528	197 690
3 900 091	3 816 273	(2 325 947)	(2 326 422)	5 782 681	5 754 383	5 815 231
445 405	335 162	(296 815)	(296 196)	986 349	736 141	893 867
1 034 553	1 030 887	(803 199)	(803 405)	1 049 891	1 046 612	1 037 803
1 560 697	1 456 567	(854 775)	(825 376)	1 509 062	1 385 021	1 696 114
233 719	215 307	(239 525)	(234 604)	428 412	396 638	482 003
34 897	34 488	(15 115)	(12 841)	131 900	126 056	123 715
60 275	49 256	(30 397)	(31 937)	220 337	183 079	188 356
129 163	130 066	(87 253)	(88 597)	508 837	524 784	518 256
283 642	223 918	(15 568)	(11 199)	528 655	466 641	455 152
3 782 351	3 475 651	(2 342 647)	(2 304 155)	5 363 443	4 864 972	5 395 266
117 740	340 622	16 700	(22 267)	419 238	889 411	419 965
(246 746)	(209 321)	(8 584)	(8 584)	(508 391)	(458 252)	(453 348)
(37 297)	(21 766)		(3 427)	(56 439)	(44 511)	(84 631)
16 691	10 149			27 849	36 652	68 857
3 688	(10 737)			(16 834)	(72 667)	(76 646)
						19 995
145 924	(56 379)	(8 116)	8 584	141 304	(108 716)	90 048
129 006	(78 733)	(8 116)	5 157	95 880	(189 242)	17 623
	52 568		(25 694)	6 727	241 917	(15 760)

Notes et tableaux complémentaires (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2014

TABLEAU 2 - EXCÉDENT CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

2014		
Compétences de nature locale		
	Budget	Réalizations
Revenus		
Quotes-parts		
Transferts	95 339	153 805
Autres revenus		
Contributions des promoteurs	3 000	8 241
Autres	2 203	1 652
	100 542	163 698
Acquisition d'immobilisations		
Administration générale	40 014	15 265
Sécurité publique	211	1 913
Transport	260 354	210 149
Hygiène du milieu	102 264	144 293
Santé et bien-être	17 985	9 452
Aménagement, urbanisme et développement	59 612	34 400
Loisirs et culture	178 645	168 765
	659 085	584 237
Déficit avant financement et affectations	(558 543)	(420 539)
Financement		
Financement à long terme des activités d'immobilisations	495 740	456 874
Affectations		
Activités de fonctionnement	19 142	19 318
Excédent des activités de fonctionnement affecté		21 073
Réserves financières et fonds réservés (3)	43 661	17 658
Utilisation du fonds d'amortissement		31 900
	62 803	89 949
Excédent des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice		126 284

(1) Les revenus comprennent des transferts de 41,0 M\$ (18,0 M\$ en 2013) correspondant à la quote-part spécifique de l'administration municipale à l'égard des travaux d'infrastructures réalisés par le palier d'agglomération admissibles au programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) et au fonds chantiers Canada Québec (FCCQ).

(2) Les éliminations sont liées aux opérations entre les organismes inclus dans le périmètre comptable.

(3) L'affectation de 36,8 M\$ (39,1 M\$ en 2013) présentée dans les compétences d'agglomération inclut un montant de 5,5 M\$ (2,7 M\$ en 2013) provenant des compétences de nature locale.

Notes et tableaux complémentaires (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2014

(en milliers de dollars)

2014						2013
Compétences d'agglomération		Éliminations (2)		Total		Total
Budget	Réalisations (1)	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
16 700	3 427	(16 700)	(3 427)			
578 427	366 107			673 766	519 912	342 435
	4			3 000	8 245	27 727
1 679	1 476			3 882	3 128	6 890
596 806	371 014	(16 700)	(3 427)	680 648	531 285	377 052
22 482	13 756			62 496	29 021	41 304
51 329	47 867			51 540	49 780	55 009
641 458	297 178			901 812	507 327	602 553
285 838	129 799			388 102	274 092	177 464
	56			17 985	9 508	15 113
15 893	13 464			75 505	47 864	40 295
116 014	36 179			294 659	204 944	196 300
1 133 014	538 299			1 792 099	1 122 536	1 128 038
(536 208)	(167 285)	(16 700)	(3 427)	(1 111 451)	(591 251)	(750 986)
398 140	267 594	16 700		910 580	724 468	439 650
37 297	21 766		3 427	56 439	44 511	84 631
					21 073	18 584
100 771	36 861			144 432	54 519	47 260
	16 600				48 500	190 505
138 068	75 227		3 427	200 871	168 603	340 980
	175 536				301 820	29 644

Notes et tableaux complémentaires (suite)

Au 31 décembre 2014

TABLEAU 3 - EXCÉDENT ACCUMULÉ CONSOLIDÉ

(en milliers de dollars)

	2014	2013 Redressé, note 3
Excédent accumulé		
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement non affecté	142 136	(53 717)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	259 337	271 154
Réserves financières et fonds réservés	327 492	309 189
Déficit des activités d'immobilisations	(5 620)	(307 440)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(722 694)	(831 410)
Investissement net dans les immobilisations	6 687 256	6 693 822
	6 687 907	6 081 598
Ventilation des différents éléments		
Excédent des activités de fonctionnement affecté		
Affectation à l'exercice suivant	20 100	
Excédent affecté - Arrondissements	123 191	142 974
Excédent affecté - Projets spécifiques	9 219	39 215
Excédent affecté - Autres fins	106 827	88 965
	259 337	271 154
Réserves financières et fonds réservés		
Réserves financières		
Eau	223 096	243 923
Voirie	41 513	33 865
Immobilisations	28 000	
	292 609	277 788
Fonds réservés		
Parcs et terrains de jeux	15 245	12 202
Fonds de roulement	8 430	8 305
Solde des règlements d'emprunts fermés	3 080	3 081
Unités de stationnement	5 089	4 745
Autres	3 039	3 068
	34 883	31 401
	327 492	309 189
Charges constatées à taxer ou à pourvoir		
Mesures transitoires relatives au 1er janvier 2000		
Avantages sociaux	(7 645)	(10 490)
Avantages sociaux futurs		
Régimes de retraite	569 446	488 474
Autres régimes	(199 140)	(199 140)
	370 306	289 334
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(1 085 355)	(1 110 254)
	(722 694)	(831 410)
Investissement net dans les immobilisations		
Actif		
Placements - Fonds d'amortissement	1 947 447	1 895 504
Montants des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme	1 805 393	1 830 318
Immobilisations	11 206 094	10 897 945
	14 958 934	14 623 767
Passif		
Revenus reportés - Gains de change nets non matérialisés	(555)	(563)
Dette à long terme	(9 551 580)	(9 248 343)
Dette n'affectant pas l'investissement net dans les immobilisations	1 280 457	1 318 961
	(8 271 678)	(7 929 945)
	6 687 256	6 693 822

Notes et tableaux complémentaires (suite)

Au 31 décembre 2014

TABLEAU 4 - ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME CONSOLIDÉ

(en milliers de dollars)

	2014	2013
Dettes à long terme de l'administration municipale	7 590 873	7 180 651
<i>Ajouter</i>		
Activités de fonctionnement à financer à long terme	6 195	16 315
Activités d'immobilisations à financer à long terme	106 444	249 182
Autres		
Achat de terrains	14 840	14 833
Débiteurs gouvernement	131 298	84 385
<i>Déduire</i>		
Montant des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme	1 360 434	1 233 176
Montant accumulé pour le remboursement de la dette à long terme	1 443 091	1 353 428
Montant à recouvrer par l'entremise de redevances	336 472	334 298
Endettement net à long terme de l'administration municipale	4 709 653	4 624 464
Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés	622 635	737 463
Endettement net à long terme	5 332 288	5 361 927
Quote-part dans l'endettement total net à long terme de la CMM	14 981	16 226
Endettement total net à long terme consolidé	5 347 269	5 378 153

Information financière de l'administration municipale

2014

Ventilation par
compétence

Gestion de l'eau

Ventilation des
charges mixtes

Information
financière de
l'administration
municipale

2014

Ventilation par
compétence

Information financière de l'administration municipale

Exercice terminé le 31 décembre 2014

EXCÉDENT (DÉFICIT) NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

2014		
Compétences de nature locale		
	Budget	Réalizations (1)
Revenus		
Taxes	3 007 027	3 015 782
Compensations tenant lieu de taxes	251 308	250 957
Quotes-parts		
Transferts	159 963	169 624
Services rendus	263 019	261 123
Imposition de droits	150 383	185 365
Amendes et pénalités	100 377	92 664
Intérêts	78 930	86 265
Autres revenus	48 361	46 602
	4 059 368	4 108 382
Charges de fonctionnement		
Administration générale	837 759	697 175
Sécurité publique	818 537	819 130
Transport	738 288	724 485
Hygiène du milieu	434 218	415 935
Santé et bien-être	63 384	59 969
Aménagement, urbanisme et développement	176 465	157 354
Loisirs et culture	466 424	482 769
Frais de financement	256 896	250 533
	3 791 971	3 607 350
Excédent avant financement et affectations	267 397	501 032
Financement		
Remboursement de la dette à long terme (3)	(243 427)	(230 293)
Affectations		
Activités d'immobilisations	(18 102)	(8 517)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	11 158	26 503
Réserves financières et fonds réservés	(20 522)	(61 930)
Utilisation du fonds d'amortissement		
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	3 496	(60 921)
	(23 970)	(104 865)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice		165 874

- (1) Les revenus de transferts, ainsi que des charges de fonctionnement équivalentes présentées à la fonction hygiène du milieu, sont réduits d'un montant de 41,0 M\$ (18,0 M\$ en 2013) correspondant à la quote-part spécifique de l'administration municipale à l'égard des travaux d'infrastructures réalisés par le palier d'agglomération admissibles au programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) et au fonds chantiers Canada Québec (FCCQ).
- (2) Les éliminations sont liées aux opérations intercompétences.
- (3) Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations et pour lesquels ces remboursements ne sont pas couverts par des tiers. Il comprend également, pour l'administration municipale, les versements supplémentaires effectués au fonds d'amortissement pour réduire le financement à long terme relatif à l'acquisition d'immobilisations et à certaines charges de fonctionnement.

Information financière de l'administration municipale (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2014

(en milliers de dollars)

2014						2013
						Redressé, note 3
Compétences d'agglomération		Éliminations (2)		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
44 390	45 662			3 051 417	3 061 444	2 973 164
				251 308	250 957	238 412
2 171 013	2 164 776	(1 769 639)	(1 764 204)	401 374	400 572	396 296
105 234	82 176			265 197	251 800	358 328
58 565	55 488	(19 711)	(24 187)	301 873	292 424	309 737
1 943	1 856			152 326	187 221	157 609
87 844	85 704			188 221	178 368	195 765
34 281	36 536			113 211	122 801	118 802
23 706	23 426			72 067	70 028	69 435
2 526 976	2 495 624	(1 789 350)	(1 788 391)	4 796 994	4 815 615	4 817 548
445 405	335 162	(288 025)	(291 474)	995 139	740 863	896 138
1 034 553	1 030 887	(802 401)	(802 611)	1 050 689	1 047 406	1 038 727
467 920	452 013	(370 543)	(370 829)	835 665	805 669	869 706
233 719	215 307	(238 810)	(233 893)	429 127	397 349	484 179
34 897	34 488	(3 137)	(3 137)	95 144	91 320	90 317
60 275	49 256	(23 155)	(23 146)	213 585	183 464	190 682
84 256	80 131	(63 279)	(63 301)	487 401	499 599	494 563
130 730	126 056			387 626	376 589	366 500
2 491 755	2 323 300	(1 789 350)	(1 788 391)	4 494 376	4 142 259	4 430 812
35 221	172 324			302 618	673 356	386 736
(157 587)	(155 011)			(401 014)	(385 304)	(376 516)
(16 246)	(13 186)			(34 348)	(21 703)	(49 222)
15 000	10 149			26 158	36 652	64 795
3 688	(10 261)			(16 834)	(72 191)	(76 170)
						19 995
119 924	44 051			123 420	(16 870)	(17 560)
122 366	30 753			98 396	(74 112)	(58 162)
	48 066				213 940	(47 942)

Information financière de l'administration municipale (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2014

EXCÉDENT NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

2014		
Compétences de nature locale		
	Budget	Réalizations
Revenus		
Transferts	95 339	153 805
Autres revenus		
Contributions des promoteurs	3 000	8 241
Autres	2 203	1 652
	100 542	163 698
Acquisition d'immobilisations		
Administration générale	40 014	15 265
Sécurité publique	211	1 913
Transport	259 314	209 233
Hygiène du milieu	102 264	144 293
Santé et bien-être		
Aménagement, urbanisme et développement	59 612	33 967
Loisirs et culture	178 645	168 765
	640 060	573 436
Déficit avant financement et affectations	(539 518)	(409 738)
Financement		
Financement à long terme des activités d'immobilisations	477 755	456 874
Affectations		
Activités de fonctionnement	18 102	8 517
Excédent des activités de fonctionnement non affecté		
Excédent des activités de fonctionnement affecté		21 073
Réserves financières et fonds réservés (2)	43 661	17 658
Utilisation du fonds d'amortissement		31 900
	61 763	79 148
Excédent des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice		126 284

(1) Les revenus comprennent des transferts de 41,0 M\$ (18,0 M\$ en 2013) correspondant à la quote-part spécifique de l'administration municipale à l'égard des travaux d'infrastructures réalisés par le palier d'agglomération admissibles au programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) et au fonds chantiers Canada Québec (FCCQ).

(2) L'affectation de 36,8 M\$ (39,1 M\$ en 2013) présentée dans les compétences d'agglomération inclut un montant de 5,5 M\$ (2,7 M\$ en 2013) provenant des compétences de nature locale.

Information financière de l'administration municipale (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2014

(en milliers de dollars)

2014				2013
Compétences d'agglomération		Total		Total
Budget	Réalisations (1)	Budget	Réalisations	Réalisations
169 544	68 180	264 883	221 985	103 508
	4	3 000	8 245	27 727
1 679	1 476	3 882	3 128	6 890
171 223	69 660	271 765	233 358	138 125
22 482	13 756	62 496	29 021	41 304
51 329	47 867	51 540	49 780	55 009
100 884	27 794	360 198	237 027	222 889
285 838	129 799	388 102	274 092	177 464
	56		56	654
15 893	13 464	75 505	47 431	37 374
116 014	36 179	294 659	204 944	196 119
592 440	268 915	1 232 500	842 351	730 813
(421 217)	(199 255)	(960 735)	(608 993)	(592 688)
304 200	149 065	781 955	605 939	405 911
16 246	13 186	34 348	21 703	49 222
			21 073	18 584
100 771	36 861	144 432	54 519	47 260
	16 600		48 500	190 505
117 017	66 647	178 780	145 795	305 571
	16 457		142 741	118 794

Information financière de l'administration municipale (suite)

Au 31 décembre 2014

EXCÉDENT ACCUMULÉ NON CONSOLIDÉ PAR COMPÉTENCE

	2014		
	de nature		
	locale	d'agglomération	Total
Excédent accumulé			
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement non affecté	102 703	48 066	150 769
Excédent des activités de fonctionnement affecté	191 881	944	192 825
Réserves financières et fonds réservés	160 475	159 239	319 714
Déficit des activités d'immobilisations	5 412	(98 456)	(93 044)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 278 956)	339 527	(939 429)
Investissement net dans les immobilisations			4 479 151
			4 109 986
Ventilation des différents éléments			
Excédent des activités de fonctionnement affecté			
Affectation à l'exercice suivant	20 100		20 100
Excédent affecté - Arrondissements	123 191		123 191
Excédent affecté - Projets spécifiques	8 339	880	9 219
Excédent affecté - Autres fins	40 251	64	40 315
	191 881	944	192 825
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières			
Eau	76 495	146 601	223 096
Voirie	33 626	7 887	41 513
Immobilisations	23 249	4 751	28 000
	133 370	159 239	292 609
Fonds réservés			
Parcs et terrains de jeux	15 245		15 245
Fonds de roulement	1 903		1 903
Solde des règlements d'emprunts fermés	1 829		1 829
Unités de stationnement	5 089		5 089
Autres	3 039		3 039
	27 105		27 105
	160 475	159 239	319 714
Charges constatées à taxer ou à pourvoir			
Mesures transitoires relatives au 1er janvier 2000			
Avantages sociaux		(7 645)	(7 645)
Avantages sociaux futurs			
Régimes de retraite	(115 353)	382 180	266 827
Autres régimes	(96 320)	(9 914)	(106 234)
	(211 673)	372 266	160 593
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(1 067 283)	(25 094)	(1 092 377)
	(1 278 956)	339 527	(939 429)

Information financière de l'administration municipale (suite)

Au 31 décembre 2014

(en milliers de dollars)

2013			
Redressé, note 3			
	de nature		
	locale	d'agglomération	Total
Excédent accumulé			
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement non affecté	(36 700)	10 176	(26 524)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	213 141	918	214 059
Réserves financières et fonds réservés	121 567	180 320	301 887
Déficit des activités d'immobilisations	(120 872)	(114 913)	(235 785)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 339 906)	383 607	(956 299)
Investissement net dans les immobilisations			4 500 037
			3 797 375
Ventilation des différents éléments			
Excédent des activités de fonctionnement affecté			
Affectation à l'exercice suivant			
Excédent affecté - Arrondissements	142 974		142 974
Excédent affecté - Projets spécifiques	38 360	855	39 215
Excédent affecté - Autres fins	31 807	63	31 870
	213 141	918	214 059
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières			
Eau	74 200	169 723	243 923
Voirie	23 268	10 597	33 865
Immobilisations			
	97 468	180 320	277 788
Fonds réservés			
Parcs et terrains de jeux	12 202		12 202
Fonds de roulement	2 254		2 254
Solde des règlements d'emprunts fermés	1 830		1 830
Unités de stationnement	4 745		4 745
Autres	3 068		3 068
	24 099		24 099
	121 567	180 320	301 887
Charges constatées à taxer ou à pourvoir			
Mesures transitoires relatives au 1er janvier 2000			
Avantages sociaux		(10 490)	(10 490)
Avantages sociaux futurs			
Régimes de retraite	(153 004)	437 590	284 586
Autres régimes	(96 320)	(9 914)	(106 234)
	(249 324)	427 676	178 352
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(1 090 582)	(33 579)	(1 124 161)
	(1 339 906)	383 607	(956 299)

Information financière de l'administration municipale (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2014

CHARGES PAR OBJET NON CONSOLIDÉES À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

2014		
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalizations
Rémunération		
Élus	10 638	10 169
Employés	762 014	758 438
Cotisations de l'employeur		
Élus	3 588	3 976
Employés	402 190	332 184
Transport et communication	24 982	25 452
Services professionnels, techniques et autres		
Honoraires professionnels	38 656	23 769
Achats de services techniques	202 309	166 856
Autres	2 936	2 825
Location, entretien et réparation		
Location	77 795	70 999
Entretien et réparation	62 939	38 452
Biens durables		
Travaux de construction	2 795	5 165
Autres biens durables	1 622	1 733
Biens non durables		
Fourniture de services publics	41 481	44 377
Autres biens non durables	103 581	98 785
Frais de financement		
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge de :		
La municipalité	202 040	195 435
Gouvernement du Québec et ses entreprises	27 703	31 741
Autres tiers	25 844	22 840
Autres frais de financement	1 309	517
Contributions à des organismes		
Organismes municipaux		
Quotes-parts - Agglomération de Montréal	1 769 639	1 764 203
Société de transport de Montréal		
Communauté métropolitaine de Montréal	25 623	25 180
Villes reconstituées		
Autres	5 539	4 608
Organismes gouvernementaux		
Agence métropolitaine de transport		
Autres		3 543
Autres organismes	72 729	81 562
Autres objets		
Créances douteuses ou irrécouvrables	6 325	14 091
Autres	(82 306)	(119 550)
	3 791 971	3 607 350

(1) Les éliminations sont liées aux opérations intercompétences.

Information financière de l'administration municipale (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2014

(en milliers de dollars)

2014						2013
						Redressé, note 3
Compétences d'agglomération		Éliminations (1)		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
				10 638	10 169	9 846
862 617	848 075			1 624 631	1 606 513	1 611 362
				3 588	3 976	3 787
464 321	410 909			866 511	743 093	814 967
14 090	13 670			39 072	39 122	44 392
17 692	11 960		(163)	56 348	35 566	42 699
86 515	81 448	(795)	(3 399)	288 029	244 905	298 723
846	775			3 782	3 600	3 155
30 713	28 928	(11 520)	(11 538)	96 988	88 389	97 909
33 377	28 884	(7 374)	(8 972)	88 942	58 364	59 672
5 468	4 243			8 263	9 408	11 764
22	117	(22)	(116)	1 622	1 734	3 066
39 217	35 302			80 698	79 679	79 031
42 295	41 234			145 876	140 019	146 098
95 640	88 668			297 680	284 103	271 119
34 985	37 377			62 688	69 118	72 246
				25 844	22 840	22 260
105	11			1 414	528	875
		(1 769 639)	(1 764 203)			
400 800	387 527			400 800	387 527	412 222
4 377	4 302			30 000	29 482	29 469
21 656	21 656			27 195	26 264	26 342
55 100	50 636			55 100	50 636	49 674
10 984	11 564			10 984	15 107	11 152
37 931	41 007			110 660	122 569	121 166
6 834	10 564			13 159	24 655	22 546
226 170	164 443			143 864	44 893	165 270
2 491 755	2 323 300	(1 789 350)	(1 788 391)	4 494 376	4 142 259	4 430 812

Information
financière de
l'administration
municipale

2014

Gestion de l'eau

Information financière de l'administration municipale (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2014

EXCÉDENT NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES LIÉ À LA GESTION DE L'EAU PAR COMPÉTENCE

2014		
Compétences de nature locale		
	Budget	Réalizations
Revenus		
Quotes-parts - service de l'eau		
Quotes-parts - alimentation en eau potable		
Quotes-parts - réserve financière de l'eau		
Quotes-parts - financement des investissements TECQ		
Quotes-parts - financement des investissements FCCQ		
Quotes-parts - tarifaire		
Tarification des eaux usées et vente d'eau potable Charlemagne		
Taxe relative à l'eau	299 198	300 274
Tarification forfaitaire et au compteur	27 222	24 882
Revenus pour activités déléguées d'agglomération	191	75
Autres revenus de sources locales	784	1 342
Transferts		1 849
	327 395	328 422
Charges		
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	185 960	180 525
Fonctionnement	107 090	95 859
	293 050	276 384
Excédent avant financement et affectations	34 345	52 038
Financement		
Remboursement de la dette à long terme (1)	30 347	30 237
Affectations		
Activités d'immobilisations	(6 176)	(5 325)
Réserve financière de l'eau	2 178	(16 476)
	(3 998)	(21 801)
Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice		

(1) Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations et pour lesquels ces remboursements ne sont pas couverts par des tiers. Il comprend également, pour l'administration municipale, les versements supplémentaires effectués au fonds d'amortissement pour réduire le financement à long terme relatif à l'acquisition d'immobilisations et à certaines charges de fonctionnement. Aux fins de ce tableau, le remboursement inclut les frais de financement.

(2) Les opérations intercompétences sont éliminées.

Information financière de l'administration municipale (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2014

(en milliers de dollars)

2014						2013
Compétences d'agglomération		Éliminations (2)		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
157 851	157 843	(128 393)	(128 393)	29 458	29 450	19 963
60 775	55 896	(53 139)	(49 113)	7 636	6 783	3 670
						17 324
3 970	3 970			3 970	3 970	3 681
170	170			170	170	
4 588	3 338	(4 428)	(3 019)	160	319	86
4 326	4 192			4 326	4 192	4 569
				299 198	300 274	325 967
				27 222	24 882	27 436
		(191)			75	
420	819			1 204	2 161	1 640
	5				1 854	4 783
232 100	226 233	(186 151)	(180 525)	373 344	374 130	409 119
		(185 960)	(180 525)			
182 779	167 313	(191)		289 678	263 172	259 093
182 779	167 313	(186 151)	(180 525)	289 678	263 172	259 093
49 321	58 920			83 666	110 958	150 026
41 388	40 062			71 735	70 299	74 348
(16 246)	(13 087)			(22 422)	(18 412)	(18 255)
8 313	(5 771)			10 491	(22 247)	(57 423)
(7 933)	(18 858)			(11 931)	(40 659)	(75 678)

Information financière de l'administration municipale (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2014

EXCÉDENT (DÉFICIT) NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES LIÉ À LA GESTION DE L'EAU PAR COMPÉTENCE

2014		
Compétences de nature locale		
	Budget	Réalizations
Revenus		
Quotes-parts - Villes liées		
Transferts	60 711	114 188
Autres revenus		
	60 711	114 188
Acquisition d'immobilisations		
Production de l'eau potable		
Épuration des eaux usées		
Réseau secondaire d'acqueduc et d'égout	72 855	131 570
Immeubles		
	72 855	131 570
Déficit avant financement et affectations	(12 144)	(17 382)
Financement		
Financement à long terme des activités d'immobilisations		432
Affectations		
Affectation - Surplus affecté		
Activités de fonctionnement	6 176	5 325
Utilisation du fonds d'amortissement		
Réserve financière de l'eau (1)	5 968	9 633
	12 144	14 958
Excédent (déficit) des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice		(1 992)

(1) L'affectation de 36,4 M\$ (39,1 M\$ en 2013) présentée dans les compétences d'agglomération inclut un montant de 5,5 M\$ (2,7 M\$ en 2013) provenant des compétences de nature locale.

Information financière de l'administration municipale (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2014

(en milliers de dollars)

2014				2013
Compétences d'agglomération		Total		
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
	1 123		1 123	1 002
137 597	50 210	198 308	164 398	78 682
	356		356	
137 597	51 689	198 308	165 877	79 684
120 681	61 967	120 681	61 967	71 396
110 005	24 142	110 005	24 142	9 801
27 145	13 191	100 000	144 761	61 636
5 329	3 941	5 329	3 941	2 454
263 160	103 241	336 015	234 811	145 287
(125 563)	(51 552)	(137 707)	(68 934)	(65 603)
22 546	8 684	22 546	9 116	(5 718)
				(30)
16 246	13 087	22 422	18 412	18 255
	1 362		1 362	
86 771	36 452	92 739	46 085	40 039
103 017	50 901	115 161	65 859	58 264
	8 033		6 041	(13 057)

Information
financière de
l'administration
municipale

2014

Ventilation des
charges mixtes

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À Monsieur le Maire,
Au président et aux membres du comité exécutif,
Aux membres du conseil de la Ville de Montréal,
Aux membres du conseil d'agglomération de Montréal

J'ai effectué l'audit du tableau de la ventilation des charges mixtes de la Ville de Montréal entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014. Cette ventilation a été établie par la direction de la Ville sur la base du règlement RCG06-054 adopté par le conseil d'agglomération de la Ville le 13 décembre 2006 et de ses modifications subséquentes (ci-après « les exigences réglementaires »).

Responsabilité de la direction pour la ventilation des charges mixtes

La direction est responsable de la préparation du tableau de la ventilation des charges mixtes conformément aux exigences réglementaires, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un tableau de la ventilation des charges mixtes exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le tableau de la ventilation des charges mixtes, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que le tableau de la ventilation des charges mixtes ne comporte pas d'anomalies significatives.

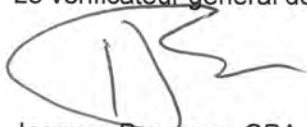
Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant la préparation du tableau de la ventilation des charges mixtes. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que le tableau de la ventilation des charges mixtes comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation du tableau de la ventilation des charges mixtes afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble du tableau.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, le tableau de la ventilation des charges mixtes de la Ville de Montréal entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux exigences réglementaires.

Le vérificateur général de la Ville de Montréal,



Jacques Bergeron, CPA auditeur, CA

Montréal, le 8 avril 2015

Information financière de l'administration municipale (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2014

TABLEAU DE LA VENTILATION DES CHARGES MIXTES PAR COMPÉTENCE

2014		
Compétences de nature locale		
	Budget	Réalisations
Charges		
Administration générale	159 888	164 881
Transport	9 199	8 246
Hygiène du milieu	5 296	4 589
Santé et bien-être	1 571	1 392
Aménagement, urbanisme et développement	26 926	20 728
Loisirs et culture	5 072	5 680
Total des charges	207 952	205 516

(1) Les opérations intercompétences sont éliminées.

Information financière de l'administration municipale (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2014

(en milliers de dollars)

2014						2013
Compétences d'agglomération		Éliminations (1)		Total		
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
119 949	116 287	(105)	(176)	279 732	280 992	275 691
2 314	2 122		(6)	11 513	10 362	8 588
12 289	10 612			17 585	15 201	11 899
2 387	2 142			3 958	3 534	2 602
12 083	10 303		(1)	39 009	31 030	30 560
5 483	4 575			10 555	10 255	11 205
154 505	146 041	(105)	(183)	362 352	351 374	340 545

Administration municipale – Ventilation des charges mixtes – Notes complémentaires

31 décembre 2014

1- CHARGES MIXTES

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001), complétée par le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (décret 1229-2005) et les décrets l'ayant modifié par la suite, énumère et circonscrit les compétences d'agglomération. En vertu de cette loi, les charges engagées par la Ville de Montréal dans l'accomplissement, par l'administration municipale, d'un acte qui relève de l'exercice, à la fois, d'une compétence d'agglomération et d'une autre compétence, sont des charges mixtes assujetties à un règlement du conseil d'agglomération qui établit tout critère permettant de déterminer quelle partie d'une charge mixte constitue une charge faite dans l'exercice des compétences d'agglomération.

L'expression « administration municipale » réfère à la Ville de Montréal excluant les organismes qu'elle contrôle.

2- VENTILATION DES CHARGES MIXTES

Les charges mixtes de l'administration municipale sont ventilées entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération selon les critères et la méthode de calcul définis dans le règlement RCG06-054, adopté par le conseil d'agglomération le 13 décembre 2006, et ses modifications subséquentes.

Ainsi, la partie d'une charge mixte liée aux activités de transport, hygiène du milieu, santé et bien-être, aménagement, urbanisme et développement ainsi que loisirs et culture, qui constitue une charge faite dans l'exercice des compétences d'agglomération, est déterminée en fonction de données quantitatives factuelles ou de l'évaluation quantitative des ressources humaines ou financières qui y sont consacrées.

De plus, la partie d'une charge mixte qui en est une d'administration générale réalisée par l'une ou l'autre des unités de soutien dans l'exercice des compétences d'agglomération est déterminée en fonction d'un taux des charges d'administration à appliquer aux charges d'agglomération, à l'exclusion des charges du service de la dette, des charges de contribution, des charges contingentes et des charges mixtes d'administration générale. Le taux des charges d'administration est calculé annuellement en fonction des critères définis au règlement mentionné ci-dessus. Le taux applicable en 2014 est de 6,78 %.

Les charges mixtes réelles sont réparties selon les taux utilisés lors de l'élaboration du budget 2014 de la Ville.

3- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les charges présentées dans le tableau de la ventilation des charges mixtes de l'administration municipale sont extraites des états financiers consolidés de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014, lesquels sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La note 2 des états financiers consolidés décrit les méthodes comptables appliquées.

De par leur nature, les charges mixtes de l'administration municipale n'incluent aucun élément de conciliation à des fins fiscales.

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances
Direction de la comptabilité et
des informations financières

155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H2Y 1B5
Canada

ville.montreal.qc.ca/finances

Dépôt légal
2^e trimestre 2015
Bibliothèque et Archives
nationales du Québec

978-2-7647-1334-1
Rapport financier annuel
Imprimé, Français

978-2-7647-1335-8
Rapport financier annuel
PDF, Français

978-2-7647-1336-5
Annual Financial Report,
Imprimé, Anglais

978-2-7647-1337-2
Annual Financial Report
PDF, Anglais

Design graphique :
Ville de Montréal,
Service des communications
8317 (03-15)

Imprimé au Canada

English copies available
upon request

Ce document est imprimé
sur du papier recyclé





ville.montreal.qc.ca/finances